

English STANDARD CONDITIONS OF CONTRACT

inglish French ONS OF CONTRACT CONDITIONS GÉNÉRALES STANDARD DE CONTRAT

These Mace Macro Standard Conditions Of Contract (the "Conditions") govern the rights, remedies, and obligations of Mace Macro Limited or an entity controlled by Mace Macro Limited or subject to common control (in whole or part) with Mace Macro Limited ("Mace Macro") and a supplier (the "Vendor") for "Work" including services ("Services") and/or provision of items and materials, including consumables, products, hardware, software, furniture, equipment, and merchandise ("Goods") for a term ("Contract Period") as set out in Purchase Orders issued by Mace Macro or any Standard Purchase Contract, agreements, engagement letters, statements of work, or other documents that are entered into by Mace Macro and Vendor that refer to or incorporate these terms (each an "Order").

Ces Conditions générales standard du contrat Mace Macro (les « Conditions générales du contrat ») régit les droits, recours et obligations de Mace Macro Limited ou une entité contrôlée par Mace Macro Limited ou sous réserve d'un contrôle commun (total ou partiel) avec Mace Macro Limited (« Mace Macro ») et un fournisseur (le « Fournisseur ») pour du « Travail », y compris les services (« Services ») et/ou la fourniture d'éléments et de matériaux, y compris consommables, des produits, des périphériques, des logiciels, du mobilier, des équipements et des marchandises (« Marchandises »)pour une durée (« Durée du contrat ») comme indiqué dans les Bons de commande émis par Mace Macro ou tout Contrat d'achat standard, tout accord, toute lettre d'engagement, tout cahier des charges, ou autres documents qui sont conclus par Mace Macro et le Fournisseur et qui se réfèrent ou incorporent ces conditions générales (chacun une « Commande »).

These Conditions incorporate and are amended by any supplemental conditions that apply to the relevant Order and which are listed on http://Mace_Macro123.com/Documents/ from time to time ("Supplemental Conditions"). Supplemental Conditions will apply if (i) the Work is delivered in a country for which Supplemental Conditions are listed for that country or region on the date of the Purchase Order, or (ii) if indicated in the Order.

Ces Conditions générales incorporent et sont modifiées par les conditions supplémentaires qui s'appliquent à la Commande concernée et qui sont présentées sur http://Mace_Macro123.com/Documents/ de temps en temps (« Conditions supplémentaires »). Les Conditions supplémentaires s'appliqueront si (i) le Travail est exécuté dans un pays où les Conditions supplémentaires sont répertoriées pour ce pays ou cette région à la date du Bon de commande, ou (ii) si cela est indiqué sur la Commande.

These Conditions and the Order form the "Agreement", and are the entire agreement for the Work between Mace Macro and the Vendor (the "Parties"), and excludes any noncontractual representations made by the Parties, including negligent statements. The Agreement supersedes and extinguishes any previous agreement or arrangement between the Parties, unless a written contract exists in relation to the same Work and which is signed by both Parties. The Order is deemed to be accepted when Vendor accepts it in writing, or when any act by the Vendor consistent with fulfilling the Order occurs, except Vendor must have a Purchase Order as a condition precedent to acceptance and payment for any Work. Any Work delivered prior to the date of the Purchase Order is deemed to have been performed pursuant to and subject to these Conditions, and any amounts paid are to be treated as having been paid on account of the Prices. Each party agrees that it shall have no remedies in respect of any statement or promise (whether made innocently or negligently) that is not set out in this agreement. Each party agrees that it shall have no claim for innocent or negligent misrepresentation or negligent misstatement based on any statement in this agreement

Ces Conditions générales et le Bon de commande constituent l'« Accord », et l'intégralité de l'accord pour le Travail conclu entre Mace Macro et le Fournisseur (les « Parties »), et excluent toutes les déclarations non-contractuelles faites par les Parties, y compris les déclarations négligentes. L'Accord remplace et annule tout accord ou entente précédent(e) entre les Parties, à moins qu'un contrat écrit en lien avec le même Travail a été conclu et signé par les deux Parties. La Commande est considérée comme acceptée lorsque le Fournisseur fournit une acceptation par écrit, ou lorsque le Fournisseur agit de manière à exécuter la Commande, toutefois le Fournisseur doit d'avoir une Commande comme condition préalable à l'acceptation et au paiement de tout Travail. Tout Travail effectué avant la date de la Commande est réputé avoir été effectué en vertu et sous réserve de ces Conditions générales, et les sommes versées devront être traitées comme ayant été payées en tenant compte des Prix. Chaque partie reconnaît qu'elle ne devra pas invoquer et faire valoir aucun recours à l'égard de toute déclaration ou promesse (si celle-ci a été faite innocemment ou par négligence) qui n'est pas énoncée dans le présent accord. Chaque partie reconnaît qu'elle n'aura aucun recours contre toute fausse déclaration faite innocemment ou par négligence à propos de toute déclaration figurant dans cet accord.

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107



Any conditions given or implied with Vendor's quotation or order acknowledgment are unconditionally withdrawn in favour of this Agreement, or any written agreement signed by both the Parties.		Toutes les conditions fournies ou implicites sur un devis ou une confirmation de commande du Fournisseur sont inconditionnellement retirées en faveur de cet Accord, ou de tout accord écrit et signé par les deux Parties.	
1.	DEFINITIONS AND INTERPRETATION	1.	DEFINITIONS ET INTERPRETATION
1.1	Capitalised words in this Agreement have the following meaning:	1.1	Les mots avec la première lettre en majuscule dans le présent Accord ont la signification suivante :
1.1.1	"Client" means the client that has appointed Mace Macro (directly or via a Mace Entity) under the Head Contract, and includes any affiliates of the Client which have any rights under the Head Contract;	1.1.1	« Client » signifie le client qui a mandaté Mace Macro (directement ou par le biais d'une entité de Mace) sous le Contrat principal, et comprend les filiales du Client qui ont des droits dans le cadre du Contrat principal;
1.1.2	"Commencement Date" means the start of the Contract Period;	1.1.2	« Date de commencement » signifie la date à laquelle débute la Durée du contrat ;
1.1.3	"Head Contract" means the agreement between Mace Macro and the Client, to which the Order relates and as may be more fully described in the Order;	1.1.3	« Contrat principal » signifie l'accord entre Mace Macro et le Client, auquel se rapporte la Commande et tel qui pourrait être décrits plus en détails dans la Commande ;
1.1.4	"Insolvency Event" means any of the following events in relation to a Party: (i) the Party informs the other Party or informs creditors generally or passes a resolution to the effect that it is insolvent or is likely to become insolvent or the Party is deemed to be insolvent under any Laws; (ii) the Party commits an act of bankruptcy, has a bankruptcy petition presented against it or is made or declared bankrupt; (iii) the Party enters, or attempts or proposes to enter a scheme of arrangement or any other form of court sanctioned corporate reconstruction (other than if the Party can demonstrate to the reasonable satisfaction of the other Party that it is to carry out a reconstruction or amalgamation while solvent); (iv) the Party enters or attempts to enter or proposes to enter a compromise or other arrangement with creditors or any class of its creditors; (v) the Party has a liquidator, provisional liquidator, administrator, insolvency officer or any other similar official appointed to it, or has a receiver, receiver and manager or other controller or similar official appointed over its property or part of its property (or notice is given of intention to appoint any such official); (vi) the Party takes any steps to obtain protection or is granted protection from creditors under any Laws; (vii) any charge, mortgage or encumbrance is enforced or exercised against any asset of the Party; (viii) the Party is taken to have failed to comply with a statutory demand or has an application made to a court for its winding up and such application is not withdrawn or dismissed within twelve days; (ix) the Party has a winding up order made against it, is deregistered, dissolved or has any steps taken against it to enforce a judgment of a court or an arbitral award; or (x) the	1.1.4	« Cas d'insolvabilité » désigne l'un des cas suivants concernant une Partie : (i) la Partie informe l'autre Partie ou informe ses créanciers en général ou adopte une résolution indiquant qu'il est insolvable ou est susceptible de devenir insolvable ou la Partie est réputée être insolvable en vertu de toute Loi ; (ii) la Partie est en cessation de paiement, fait l'objet d'une pétition en raison de son insolvabilité ou est déclarée insolvable ; (iii) la Partie conclut, ou tente de conclure ou propose de conclure un arrangement ou toute autre forme de restructuration de l'entreprise sanctionnée par un tribunal (autres que si la Partie peut démontrer de manière raisonnable à l'autre partie que la restructuration ou la fusion a été effectuée alors qu'elle était solvable) ; (iv) la Partie conclut, ou tente de conclure ou propose de conclure un compromis ou un arrangement avec ses créanciers, ou toute catégorie de ses créanciers ; (v) la Partie a un liquidateur, liquidateur provisoire, un administrateur, un administrateur judiciaire, ou autre contrôleur de ce type nommé pour elle, ou a un séquestre, un administrateur-séquestre ou autre contrôleur de ce type nommé pour elle pour administrer ses biens ou une partie de ses biens (ou un avis a été émis indiquant qu'un tel administrateur pourrait être nommé) ; (vi) la Partie prend des mesures pour obtenir une protection ou protection lui est accordée contre les créanciers en vertu des Lois ; (vii) tout frais, hypothèque ou charge est appliqué(e) ou exercé(e) à l'encontre de tout actif de la Partie ; (viii) la Partie est reconnue avoir omis

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107



1.1.5	Party has something with substantially similar effect to any of the events specified above occur in any jurisdiction under Laws; "Law" means (i) any law, statute, legislation or secondary legislation, declaration, decree, directive, order, regulation, rule or other binding provision; and (ii) any technical standards applicable to the Work, including in relation to safety, emissions, environmental protection, and hazardous materials; and (iii) UK Bribery Act 2010 and the UK Modern Slavery Act 2015; in each case as may be amended, consolidated or re-enacted from time to time, and which apply to Vendor or provision of the goods or services in the jurisdiction in which they are being carried out, or to the Work. Mace Macro is part of the Mace Group of companies, headquartered in the UK, and therefore the UK Bribery Act 2010, the UK Modern Slavery Act 2015 and the UK Criminal Finances Act 2017 apply to Mace Macro's corporate group activities worldwide,	1.1.5	de se conformer à une demande juridique ou a une demande a été faite auprès d'un tribunal exigeant sa liquidation et que cette demande n'a pas été retirée ou rejetée dans un délai de 12 jours; (ix) la Partie a une ordonnance de liquidation prononcée à son encontre, elle est radiée, dissoute ou des mesures ont été prises contre elle pour faire appliquer une décision de justice ou une décision arbitrale; ou (x) des mesures a effet essentiellement similaire ont été prises à l'encontre de la Partie dans le cadre d'événements comme ceux mentionnés cidessus qui se sont produits dans toute juridiction en vertu des Lois; « Loi » signifie (i) toute loi, règle, législation ou législation secondaire, déclaration, décret, directive, ordonnance, règlement, règle ou autre disposition contraignante; et (ii) les normes techniques applicables au Travail, y compris en ce qui concerne la sécurité, les émissions, la protection de l'environnement et les matières dangereuses; et (iii) la Loi britannique de 2010 contre la corruption et la Loi britannique de 2015 contre l'esclavage moderne; dans ces deux cas, comme elles pourraient être modifiées, consolidées ou remises en vigueur de temps à autre, et qui s'appliquent au Fournisseur ou la fourniture des marchandises ou des services dans la juridiction où ces lois sont appliquées, ou bien où le Travail est effectué. Mace Macro fait partie des sociétés du groupe Mace. Son
	therefore these UK Acts are Law in all Orders, regardless of location of Work or Vendor.		siège social est situé au Royaume-Uni, et à ce titre, la Loi britannique de 2010 contre la corruption et la Loi britannique de 2015 contre l'esclavage moderne ainsi que la Loi britannique de 2017 contre le financement criminel 2017 s'appliquent aux activités du groupe Mace Macro à travers le monde, par conséquent, ces Lois britanniques feront foi dans le cadre de toutes les Commandes, quel que soit le lieu où est effectué le Travail et où se trouve le Fournisseur.
1.1.6	"Location" means the premises at which the Work is to be delivered;	1.1.6	« Lieu » signifie que les locaux où le Travail doit être effectué ;
1.1.7	"Losses" means any costs, losses, liabilities, expenses, charges, deductions or damages, claims or proceedings (including all legal fees and costs of settlement) incurred by or awarded against the relevant Party;	1.1.7	« Pertes " signifie tous les coûts, toutes les pertes, responsabilités, dépenses, frais, déductions ou dommages, réclamations ou procédures (y compris tous les frais juridiques et les coûts de règlement) engagés ou attribués à la Partie concernée ;
1.1.8	"Mace Entity" means Mace Macro Limited (Company no 4449811, England) or an entity or undertaking controlled by or subject to common control with Mace Macro Limited or Mace Limited (Company no 2410626), where "control" refers to having at least 25% of voting rights;	1.1.8	« Entité Mace » signifie Mace Macro Limited (une société immatriculée en Angleterre sous le numéro 4449811) ou une entité ou une entreprise contrôlée ou soumises à un contrôle commun de Mace Limited Macro ou Mace Limited (une société immatriculée sous le numéro 2410626), et que dans ce cas le « contrôle » signifie avoir au moins 25 % des

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107



			droits de vote ;
1.1.9	"Personnel" means any individual employed or	1.1.9	Le « Personnel » signifie toute personne
1.1.9	engaged directly or indirectly by Vendor in the performance of its obligations under the Order, whether as employees, workers, independent contractors, temporary labour, consultants, agents, sub-contractors or otherwise;	1.1.9	employée ou engagée directement ou indirectement par le Fournisseur, pour lui permettre de remplir ses obligations comme énoncées dans la Commande. Ce personnel agit en tant qu'employé, travailleur, entrepreneur indépendant, employé temporaire, consultant, agent, sous-traitant ou autres.
1.1.10	"Policies and Procedures" means all Mace Macro's and Client's policies and procedures that are provided to Vendor, including health, safety, ethics, quality assurance, security, environmental, compliance and operational procedures including helpdesk and Variation Procedure;	1.1.10	« Politiques et procédures » signifie toutes les politiques et procédures de Mace Macro et du Client qui sont fournies au Fournisseur, y compris en ce qui concerne la santé, la sécurité, l'éthique, l'assurance qualité, la sureté, l'environnement, la conformité et les procédures opérationnelles y compris l'assistance technique et la Procédure de variation ;
1.1.11	"Prices" means the charges payable by Mace Macro to Vendor in respect of the Work;	1.1.11	« Prix » signifie les frais payables par Mace Macro au Fournisseur dans le cadre du travail ;
1.1.12	"Purchase Order" means a valid purchase order issued by Mace Macro through its electronic system with a unique purchase order number and which is approved via a Mace Macro electronic purchasing system (either Proactis or Oracle unless Mace Macro advise otherwise); and,	1.1.12	« Bon de commande » signifie un bon de commande valide émis par Mace Macro par l'intermédiaire de son système électronique avec un numéro de commande unique et qui est approuvé par le système électronique d'achat de Mace Macro (soit Proactis ou Oracle à moins que Mace Macro le conseille autrement) ; et,
1.1.13	"Specification" means the specification for the Work plus any requirements that apply to the Order, and which are provided in writing by Mace Macro to the Vendor.	1.1.13	« Spécification » signifie la spécification pour le Travail et les exigences qui s'appliquent à la Commande, et que Mace Macro fournit par écrit au Fournisseur.
1.2	In these Conditions: (i) Headings are for ease of reference only; (ii) Singular and plural words are used interchangeably, masculine and feminine terms are used interchangeably, and a reference to a person or entity includes any form of corporate body or partnership; (iii) "Includes" or "Including" shall be read as if followed by "without limitation"; (iv) Time periods shall be calculated using the Gregorian calendar.	1.2	Dans ces Conditions: (i) Les titres ont pour seule fin de faciliter la lecture du contrat; (ii) les mots au singulier et pluriel sont utilisés de manière interchangeable, le masculin et le féminin des termes sont également utilisés de façon interchangeable, et une référence à une personne ou une entité comprend toute société ou association de personnes de cette personne ou entité; (iii) « comprenant » et « y compris » doit être lu comme étant suivi de « notamment mais pas uniquement »; (iv) les délais seront calculés selon le calendrier grégorien.
1.3	If any provision or part-provision (including sub- provisions numbered as "(i)", "(ii), etc) of this Agreement is or becomes invalid, illegal or unenforceable, it shall be deemed deleted, but that shall not affect the validity and enforceability of the rest of this Agreement. The Parties shall negotiate in good faith to agree a replacement provision that, to the greatest extent possible, achieves the intended commercial result of the	1.3	Si une disposition ou une partie de disposition (y compris les alinéas numérotés comme par exemple « (i) », « (ii) », etc. dans cet Accord est ou devient invalide, illégale ou non exécutoire, il/elle sera considéré(e) comme supprimé(e), mais cela n'affectera pas la validité et le caractère exécutoire du reste du présent Accord. Les Parties doivent négocier de bonne foi afin de convenir d'une

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107



	original provision.		disposition de remplacement qui, dans la mesure du possible, aura le même résultat commercial que la disposition initiale.
1.4	Translations of these Conditions and any document comprised in the Agreement are for reference only. Unless Law prohibits or provides otherwise, if there is inconsistency between the English language version and any other translation of these Conditions, the English version prevails.	1.4	Les traductions de ces conditions et tout document compris dans l'Accord sont fournis à titre de référence uniquement. À moins que la Loi ne l'interdit ou ne le prévoit autrement, en cas d'incohérence entre la version anglaise et toute autre traduction de ces Conditions générales, la version anglaise fera foi.
1.5	Any relevant Standard Purchase Contract (excluding any attachments) takes precedence over other documents. Otherwise, the documents comprising this Agreement are mutually explanatory.	1.5	Tout Contrat d'achat standard concerné (à l'exclusion de toute pièce jointe) a priorité sur d'autres documents. Sinon, les documents inclus dans cet Accord sont mutuellement explicatifs.
1.6	This Agreement excludes any legal terms and conditions set out in Vendor's pricing or technical offer. If such documents are attached to the Order, they are incorporated only for the purpose of recording the Prices and amplifying the Specification.	1.6	Cet Accord exclut les conditions générales légales énoncées dans l'offre technique et la proposition tarifaire du Fournisseur. Si ces documents sont joints à la Commande, ils sont uniquement inclus dans le but de noter les Prix et d'élargir les Spécifications.
2.	THE WORK, AGREEMENT AND VARIATIONS	2.	LE TRAVAIL, L'ACCORD ET LES VARIATIONS
2.1	Vendor will undertake the Work as described in, in the manner and at the times set out in, the Order and this Agreement. All information provided by Vendor in relation to the Order and the Work is complete and accurate, and Vendor will inform Mace Macro of any subsequent changes that occur prior to completion of the Work. Vendor must obtain Mace Macro's written approval before engaging any sub-contractor of any tier. Any sub-contractor must maintain appropriate insurance. Mace Macro may withdraw consent to a sub-contract at any time with no liability to Vendor.	2.1	Le Fournisseur doit entreprendre le Travail comme décrit dans, dans la manière et dans les délais fixés dans l'ordre, et le présent accord. Toutes les informations fournies par le Fournisseur dans le cadre de la Commande et du Travail sont complètes et précises, et le Fournisseur informera Mace Macro de toute modification survenant ultérieurement avant l'achèvement du Travail. Le Fournisseur doit obtenir l'approbation écrite de Mace Macro avant d'engager un sous-traitant à n'importe quel niveau. Le sous-traitant devra maintenir une assurance adéquate. Mace Macro pourra retirer son consentement à un sous-contrat à tout moment sans engager sa responsabilité envers le Fournisseur.
2.2	Mace Macro's named representative for the Work, notified to Vendor from time to time in writing ("Mace Macro's Representative") has authority to act on behalf of Mace Macro on matters connected with this Agreement. Vendor shall comply with instructions issued in writing by Mace Macro's Representative. If Vendor receives instructions from any other person, Vendor shall notify Mace Macro's Representative and wait for them to confirm. Vendor shall not act on instructions received directly from the Client, nor contact the Client for instructions without consent of Mace Macro. Mace Macro will not pay for completed Work unless it is instructed in accordance with this Agreement. Unless Law prohibits or provides otherwise, the language for	2.2	Le représentant désigné de Mace Macro pour le Travail, qui aura été notifié au Fournisseur de temps à autre par écrit (« le représentant Mace Macro ») a le pouvoir d'agir au nom de Mace Macro sur les questions liées à cet Accord. Le Fournisseur doit respecter les consignes données par écrit par le représentant de Mace Macro. Si le Fournisseur reçoit des instructions de toute autre personne, le Fournisseur devra aviser le Représentant de Mace Macro et attendre leur confirmation. Le Fournisseur ne devra pas agir sur des instructions directement reçues par le client, ni contacter le Client pour des instructions sans avoir obtenu le consentement de Mace Macro.

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107



	communications in relation to the Order (including any correspondence, notices, or records) shall be English.		Mace Macro ne paiera pas pour un Travail achevé, à moins que les instructions fournies pour l'accomplir n'aient été conformes au présent Accord. À moins que la Loi ne l'interdise ou ne le prévoit autrement, la langue utilisée pour toute communication en lien avec la Commande (y compris dans toute la correspondance, les avis, ou les dossiers) est l'anglais.
2.3	Vendor will appoint a representative with authority to make binding decisions on behalf of Vendor in relation to the Order. If the representative changes or is unavailable for any reason, Mace Macro may rely upon decisions and communications of Personnel who hold themselves out as having authority to act on behalf of Vendor, until Vendor notifies the replacement representative in writing.	2.3	Le fournisseur devra désigner un représentant ayant le pouvoir de prendre des décisions contraignantes au nom du Fournisseur et en lien avec la Commande. Si un autre représentant est désigné ou si le représentant n'est pas disponible pour une raison quelconque, Mace Macro pourra s'appuyer sur les décisions et les communications du Personnel qui se présente comme pouvant agir au nom du Fournisseur, jusqu'à ce que le Fournisseur avise le représentant de remplacement par écrit.
2.4	Vendor shall comply with all Laws in performing its obligations under the Order. The Prices include all Vendor's costs associated with compliance with Laws for the duration of the Agreement. Upon request Vendor shall certify to Mace Macro by Vendor's legal attorney or accountant that it has complied with any Laws and this Agreement. The Vendor shall provide such supporting evidence of compliance as Mace Macro may reasonably request.	2.4	Le fournisseur doit se conformer à toutes les Lois lorsqu'il accomplit ses obligations dans le cadre de la Commande. Les Prix comprennent tous les frais connexes du Fournisseur engagés en vue de respecter les Lois pour la durée de l'Accord. Sur demande le Fournisseur devra certifier à Mace Macro par le biais de son avocat ou son comptable qu'il a respecté les Lois et le présent Accord. Lorsque Mace Macro en fera raisonnablement la requête, le Fournisseur devra fournir des preuves que la conformité a bien été respectée.
2.5	Vendor will comply with the Policies and Procedures. Vendor will provide reports as set out in the Specification. If the Order relates to a helpdesk request for Work, Vendor must strictly comply with the process and provide reports specified by Mace Macro.	2.5	Le Fournisseur se conformera aux Politiques et aux Procédures. Le Fournisseur fournira des rapports comme indiqué dans les Spécifications. Si la Commande concerne une demande d'assistance pour le Travail, le Fournisseur devra strictement se conformer aux processus et fournir les rapports spécifiés par Mace Macro.
2.6	Vendor will comply with the Client's requirements that are obligations of Mace Macro to the Client, if these are communicated to the Vendor, on a back-to-back basis. If relevant extracts of the Head Contract or other Client documents are provided to Vendor at any time before completion of the Work then, to the extent it is relevant to the Work, Vendor will (i) comply with Mace Macro's obligations under the Head Contract to the extent that they relate to the Work or any matter in connection with this Agreement; (ii) comply with any Client policies or procedures that are referred to in the Head Contract; (iii) not do anything that puts Mace Macro in breach of its obligations to Client, nor refrain from doing anything necessary in order for Mace Macro to comply; (iv) if Client requires any clauses to be included in Mace	2.6	Le Fournisseur devra se conformer aux exigences du Client si celles-ci font partie des obligations de Mace Macro envers le Client, et qu'elles sont communiquées au Fournisseur, sur la base d'un contrat adossé. Si les extraits pertinents du Contrat principal ou d'autres documents du Client sont fournis au Fournisseur à tout moment avant la fin du Travail puis, dans la mesure où cela est pertinent pour accomplir le Travail, le Fournisseur (i) se conformera aux obligations de Mace Macro conformément au Contrat principal dans la mesure où elles se rapportent au Travail ou toute question en lien avec le présent Accord; (ii) se conformera à toutes les politiques et procédures du Client qui sont visées dans le

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107



Macro's sub-contracts, Vendor acknowledges that the Order is such a sub-contract and those clauses are deemed incorporated into the Standard Purchase Contract (if any) or this Agreement, and will comply with those clauses as though they had been amended to refer to Vendor as having the relevant obligations owed to Mace Macro (unless the Head Contract requires them to be owed directly to the Client); (v) if Mace Macro is required to notify Client of any matter within a specified time scale, Vendor must notify Mace Macro of that matter immediately upon becoming aware of it, and in any event at least 24 hours before Mace Macro is obliged to notify the Client of it (unless this would precede the Vendor being aware of it); and (vi) not access or use any Client property, equipment, systems or facilities in a way that would put Mace Macro in breach of the Head Contract. In the event of inconsistency between this Agreement and any terms imported by way of this clause, the more onerous of the inconsistent obligations shall apply.	Contrat principal; (iii) ne fera rien qui placerait Mace Macro en violation de ses obligations envers le Client, ne s'abstiendra de faire quoi que ce soit nécessaire pour permettre à Mace Macro de se conformer à ses obligations; (iv) si le Client exige que des clauses soient incluses dans un souscontrat de Mace Macro, le Fournisseur reconnaît que la Commande concernera ce sous-contrat et ces clauses seront alors considérées comme incorporées dans le Contrat d'achat standard (le cas échéant) ou le présent Accord, et devra se conformer à ces clauses, comme si elles avaient été modifiées pour indiquer que le Fournisseur a des obligations envers Mace macro (à moins que le Contrat principal ne stipule qu'il a des obligations directement envers le Client); (v) si Mace Macro est tenu d'aviser le Client sur un point particulier dans un délai spécifié, le Fournisseur devra aviser Mace Macro sur ce point immédiatement dès que l'information lui parvient, et en tout cas au moins 24 heures avant que Mace Macro ne soit tenu d'en informer le Client (à moins que le Fournisseur n'en soit informé après); et (vi) il ne devra pas accéder ou utiliser des biens, équipements, systèmes ou installations du Client d'une façon qui placerait Mace Macro en violation vis à vis du Contrat principal. En cas d'incompatibilité entre le présent Accord et les conditions importées au moyen de cette clause, la plus onéreuse des obligations contradictoires s'applique.
Vendor delivering the Work in accordance with this Agreement is an integral part of Mace Macro's ability to comply with the Head Contract. Vendor indemnifies Mace Macro for any Losses it incurs under the Head Contract to the extent these are caused by Vendor's failure to deliver the Work in accordance with this Agreement.	2.7 Le Fournisseur qui effectue le Travail conformément au présent Accord fait partie intégrante de la capacité de Mace Macro à se conformer au Contrat principal. Le Fournisseur indemnise Mace Macro pour les Pertes qui seront subies sous le Contrat principal dans la mesure où ces pertes sont engendrées par l'omission du Fournisseur d'effectuer le Travail conformément au présent Accord.
Mace Macro may instruct Vendor in writing to vary, omit or add to any part of the Work (a "Variation"). This Agreement will be adjusted by way of the Variation procedure specified by Mace Macro ("Variation Procedure"). The Prices will be adjusted in accordance with the Vendor's rates	2.8 Mace Macro peut demander au Fournisseur par écrit de modifier, d'omettre ou d'ajouter à toute partie du Travail (une « Variation »). Cet Accord sera ajusté par le biais de la Procédure de variation spécifiée par Mace Macro (« Procédure de variation »). Les

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107

and/or prices to reflect the Variation and in line

with price adjustment entitlements under the

Head Contract. A Variation becomes valid and

binding when signed by both Parties. No other

variation will be accepted, and no adjustment to

the Prices will be accepted unless Vendor has

followed the required Variation procedure prior to

making any adjustments to the Work or to the

2019
Propriétaire : Service juridique de Mace RefCL

Prices.

2.7

2.8

Prix seront ajustés conformément aux tarifs

du Fournisseur et/ou aux prix afin de tenir

compte de la Variation et pour correspondre

conformément au Contrat principal. Une

Variation devient valide et exécutoire dès

que les deux Parties ont apposé leur

signature. Aucune autre modification ne sera acceptée, et aucun ajustement aux Prix ne

sera accepté à moins que le Fournisseur n'ait suivi la Procédure de variation requise avant d'apporter des ajustements au Travail ou aux

d'ajustement

des

aux

droits



			Prix.
2.9	An amendment to the Services, this Agreement or to any documents connected with it is only valid if recorded in writing between the Parties. A Variation or an amendment to the Order, Conditions or Standard Purchase Contract is only valid if signed by both Parties.	2.9	Une modification apportée aux Services, au présent Accord, ou à tout document qui y est lié sera uniquement valide si elle a été enregistrée par écrit entre les Parties. Une Variation ou une modification de la Commande, des Conditions générales ou de Contrat d'achat standard sera uniquement valide si elle est signée par les deux Parties.
2.10	Mace Macro may assign its interest in this Agreement to any person on notice to Vendor. Vendor may not assign its interest in this Agreement unless it has prior written consent of Mace Macro. Upon request by Mace Macro, Vendor will enter into a novation of this Agreement with the Client or their replacement service provider.	2.10	Mace Macro peut céder les intérêts qu'il détient dans le présent Accord à toute personne après en avoir avisé le Fournisseur. Le Fournisseur ne peut pas céder les intérêts qu'il détient dans le présent Accord, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable écrit de Mace Macro. Sur simple demande de Mace Macro, le Fournisseur conclura avec le Client ou son prestataire de service de remplacement une novation du présent Accord.
3.	DOCUMENTS AND INFORMATION	3.	DOCUMENTS ET INFORMATIONS
3.1	Vendor and Mace Macro will keep confidential any documents or other information obtained from or in relation to each other, the Client, or the project or Location to which the Order relates, whether obtained from the Order or whilst on Mace Macro's or the Client's premises ("Information"). The Vendor and Mace Macro will only disclose Information on a confidential basis to (i) their respective employees who require the Information for the performance of their obligations in relation to the Order, (ii) to their respective legal and insurance advisers, or (iii) (in the case of Mace Macro) to the Client. Vendor shall treat the Order and the Head Contract as private and confidential, and shall not publish any information or publicity material (including on any form of social media) containing any Information without prior written consent of Mace Macro. This obligation shall remain in place for seven years from the completion of the Work. Vendor shall notify Mace Macro within 24 hours of any breach of confidentiality or data security.	3.1	Le Fournisseur et Mace Macro préserveront la confidentialité de tous les documents ou autre information obtenue de l'un à l'autre ou par rapport à l'autre, au Client, ou au projet ou au Lieu auquel la Commande se rapporte, que ces documents et informations aient été obtenus de la Commande ou bien alors qu'ils se trouvaient dans les locaux de Mace Macro ou du Client (« Informations »). Le Fournisseur et Mace Macro divulgueront uniquement des informations sur une base confidentielle à (i) leurs employés respectifs qui en ont besoin pour pouvoir accomplir leurs obligations dans le cadre de la Commande, (ii) à leurs conseillers juridiques et d'assurance respectifs, ou (iii) (dans le cas de Mace Macro) au Client. Le Fournisseur devra traiter la Commande et le Contrat principal comme strictement confidentiels, et ne devra pas publier tout renseignement ou matériel publicitaire (y compris sur toute forme de réseaux sociaux), si ceux-ci contiennent des Informations sans avoir obtenu le consentement préalable écrit de Mace Macro. Cette obligation restera applicable sept ans après l'achèvement du Travail. Le Fournisseur devra aviser Mace Macro dans un délai de 24 heures de toute violation de la confidentialité ou de la sécurité des données.
3.2	All drawings and relevant data remain the property of Mace Macro and will be returned on completion of the Order. Vendor will retain its copy documents and records connected with the Work until 6 years after the date on which Work was completed or the Order expired or was terminated. In the event of a legal claim against Client or Mace Macro arising (wholly or partly) out	3.2	Tous les dessins et les données concernées restent la propriété de Mace Macro et seront retournés une fois que la Commande aura été honorée. Le Fournisseur conservera sa copie des documents et des dossiers en lien avec le Travail, pendant 6 années après que la date à laquelle le Travail a été terminé ou que la Commande a expiré ou a été résiliée.

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107



	of or in connection with the Work, the Vendor will provide such assistance, information and records as is reasonable for Mace Macro to request in relation to defending or negotiating any such claim.		Au cas où une réclamation juridique est formulée à l'encontre du Client ou de Mace Macro dans le cadre (totalement ou partiellement) du Travail ou en lien avec celui-ci, le Fournisseur apportera le soutien, fournira les informations et les documents que Mace Macro pourrait raisonnablement demander qui concerneraient la défense ou la négociation d'une telle réclamation.
3.3	To the extent it is able to do so in Law, Vendor vests in Mace Macro the full ownership in all Intellectual Property Rights prepared by or on behalf of Vendor in connection with this Agreement, including all amendments and additions made at any time. Otherwise, Vendor grants to Mace Macro an irrevocable, royalty free, non-exclusive licence, which may be freely assigned and sub-licensed, to use and reproduce all Intellectual Property Rights for any purpose. "Intellectual Property Rights" means all intellectual property rights (including, without limitation, patents, trademarks, designs, design rights, copyright, inventions, software licences, trade secrets, know-how and confidential information) and all applications for protection of any of the same.	3.3	Dans la mesure autorisée par la Loi, le Fournisseur confère à Mace Macro la pleine propriété de tous les droits de Propriété Intellectuelle préparés par ou au nom du Fournisseur dans le cadre du présent Accord, y compris toutes les modifications et ajouts apportés à tout moment. Sinon, le Fournisseur accorde à Mace Macro une licence irrévocable, exempte de redevances, non exclusive, qui peut être librement octroyée dans le cadre d'une licence et d'une sous-licence, d'utiliser et de reproduire tous les droits de Propriété intellectuelle à n'importe quelles fins. « Droits de propriété intellectuelle » signifie tout droit de propriété intellectuelle (y compris, notamment mais pas uniquement, les brevets, les marques, les conceptions, les droits de conception, les droits d'auteur, les inventions, les licences logicielles, les secrets commerciaux, le savoir-faire et les informations confidentielles) et toutes les demandes de protection de tout ces droits.
4.	RISK AND REMEDIES	4.	RISQUES ET RECOURS
4.1	Vendor will remedy defects in the Work at Vendor's cost within the time period specified by Mace Macro or otherwise within a reasonable time. Mace Macro can cancel the Order in full or in part if delivery of Work is not on time or as specified.	4.1	Le Fournisseur remédiera à tout défaut dans le Travail à ses propres frais dans le délai spécifié par Mace Macro ou à défaut, dans un délai raisonnable. Mace Macro peut annuler intégralement ou partiellement la Commande si le Travail n'est pas effectué en temps voulu ou comme spécifié.
4.2	If at any time Vendor becomes aware that a representation or warranty given by it under this Agreement has been breached, is untrue, or is misleading, it shall immediately notify Mace Macro and provide Mace Macro with any information Mace Macro requests. On reasonable notice and at a reasonable time, Mace Macro and its representatives may visit Vendor's offices and facilities to inspect financial records or working practices in order to validate compliance by Vendor with this Agreement and Laws, and to validate invoices.	4.2	Si, à tout moment, le Fournisseur est informé qu'une déclaration ou garantie donnée dans le cadre du présent Accord a été violé, est fausse, ou est trompeuse, elle avisera immédiatement Mace Macro et lui fournira toute information à la demande de Mace Macro. Sur préavis raisonnable et à tout moment raisonnable, Mace Macro et ses représentants peuvent visiter les bureaux et les installations du Fournisseur afin de vérifier les dossiers financiers ou les pratiques de travail afin de s'assurer que le Fournisseur respecte bien l'Accord et les Lois, et pour valider les factures.
4.3	During the Contract Period, Vendor shall maintain adequate insurance cover in respect of its obligations under this Agreement. Vendor will provide evidence as Mace Macro may reasonably require that its insurances are in force always	4.3	Pendant la Durée du contrat, le Fournisseur devra maintenir une assurance adéquate vis à vis de ses obligations en vertu du présent Accord. Le Fournisseur fournira un justificatif, comme Mace Macro pourrait

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107



	during the Contract Period. If Vendor does not produce such evidence, Mace Macro may obtain other relevant insurance to protect its interests and recover the cost from the Vendor.		raisonnablement l'exiger, indiquant que ses assurances sont toujours en vigueur pendant la Durée du contrat. Si le Fournisseur ne produit pas un tel justificatif, Mace Macro peut contracter une assurance adéquate pour protéger ses intérêts et en récupérer le coût auprès du Fournisseur.
4.4	Vendor is responsible for loss and damage of Goods or property and materials of Mace Macro or any third party from any cause which occurs during the provision of Work, and shall take all necessary precautions to prevent such damage or loss.	4.4	Le Fournisseur est responsable des pertes et dommages administrés aux Marchandises ou aux biens et matériaux de Mace Macro ou de tout tiers de toute cause qui se produisent au cours de la prestation de Travail, et doit prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir de tels dommages ou pertes.
4.5	Vendor indemnifies Mace Macro and Mace Entities on written demand against all Losses (including in relation to third party claims against Mace Entities or the Client) in respect of (i) any loss of or damage to any physical property, or death or personal injury of any person; (ii) breaches of obligation in this Agreement or in Law; and, (iii) negligence; in each case to the extent caused by the act, neglect or omission or breach of duty of Vendor (or Personnel), Vendor's sub-contractors or their respective employees and agents.	4.5	Le Fournisseur indemnise Mace Mace et les entités de Macro sur simple demande écrite contre toutes Pertes (y compris dans le cadre de réclamations de tiers contre les entités Mace ou le Client) en ce qui concerne (i) toute perte ou dommage de toute propriété physique, ou en cas de décès ou de blessures d'une personne; (ii) les manquements à des obligations dans le présent Accord ou au regard de la Loi; et, (iii) la négligence; dans chaque cas dans la mesure causée par l'action, la négligence ou l'omission ou la violation des obligations du Fournisseur (ou de son personnel), des sous-traitants du Fournisseur, ou leurs employés et agents respectifs.
4.6	This Agreement is for the benefit of and may be enforced by Mace Macro Limited or any Mace Entities, if that entity suffers a Loss related to the Work or arising in connection with this Agreement. Vendor will not be liable to a Mace Entity other than Mace Macro for any Loss which it has already paid to Mace Macro, and the limitations in the Agreement will apply to any claim made by any Mace Entity other than Mace Macro under this clause.	4.6	Cet Accord est formulé dans l'intérêt de Mace Macro Limited ou les Entités de Mace et peut être appliqué par ceux-ci, si l'une de ces entités subit une Perte liée au Travail ou découlant du présent Accord. Le Fournisseur ne sera pas responsable envers une Entité Mace autre que Mace Macro pour toute perte qu'il a déjà payé à Mace Macro, et les limites de l'Accord s'appliquent à toute réclamation formulée par l'une des entités de Mace Macro en vertu de la présente clause.
5.	TERMINATION AND EXPIRY	5.	RESILIATION ET EXPIRATION
5.1	The instruction to undertake the Work will expire at the end of the Contract Period. The Contract Period may be extended by the Parties if accepted by Mace Macro in writing and/or by issuing a Purchase Order for the extended period. The terms of the Agreement continue to apply during the extended Contract Period. The Contract Period will automatically end on the date of any termination or expiry of the Head Contract.	5.1	Les instructions pour entreprendre le Travail se termine à la fin de la Durée du contrat. La Durée du contrat peut être prolongée par les Parties si elle est acceptée par Mace Macro par écrit et/ou en émettant un Bon de commande pour la période prolongée. Les termes de l'Accord continuent de s'appliquer pendant la Durée prolongée du Contrat. La Durée du contrat prendra automatiquement fin à la date de la résiliation ou de l'expiration du Contrat principal.
5.2	Mace Macro may terminate the Order immediately on notice without liability to Vendor other than for payment of Prices for Work already delivered, if the Vendor (i) fails within 7 days of a	5.2	Mace Macro peut résilier la Commande immédiatement sur avis sans que cela n'engage sa responsabilité auprès du Fournisseur autre que pour le paiement des

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107



		1	
	written notice to proceed with Work; (ii) fails within 7 days written notice to rectify any defective workmanship and/or materials to Mace Macro's satisfaction; (iii) is the subject of an Insolvency Event, or seems reasonably likely to be subject of an Insolvency Event, based on the information available to Mace Macro; (iv) repeatedly breaches any of the terms of this Agreement in such a manner as to reasonably justify the opinion that its conduct is inconsistent with it having either the intention or ability to comply, including a persistent failure to achieve any requires service levels; (v) is instructed by the Client to leave their premises, or if the Client instructs Mace Macro to remove them from the Head Contract services, (vi) fails to disclose when required any matter which is it required to disclose to Mace Macro and/or, (vii) fails within 7 days of a written notice to comply with any of the obligations in this Agreement (each being "Termination for Cause").		Prix pour le Travail déjà fourni, si le Fournisseur (i) ne poursuit pas le Travail pas un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'un avis écrit (ii) ne rectifie pas dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'un avis écrit tout défaut d'exécution et/ou de matériaux ; (iii) fait l'objet d'une Procédure d'insolvabilité, ou semble raisonnablement susceptible de faire l'objet d'une Procédure d'insolvabilité, d'après les informations dont dispose Mace Macro ; (iv) enfreint à plusieurs reprises l'une des conditions de l'Accord de sorte que l'on peut raisonnablement estimer que son comportement ne laisse pas supposer qu'il a l'intention ou la capacité de se conformer, y compris une incapacité persistante à obtenir les niveaux de service exigés ; (v) a été ordonné par le Client de quitter ses locaux, ou si le Client ordonne à Mace Macro d'être dissocié des services énoncés dans le Contrat principal, (vi) omet de divulguer lorsque cela est requis toute information qu'il était tenu de divulguer à Mace Macro et/ou, (vii) ne respecte pas dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'un avis écrit l'une de ses obligations énoncées dans le présent Accord (chacune représente une « Résiliation avec motif »).
5.3	After a Termination for Cause, Vendor shall be liable for and shall indemnify Mace Macro in full in respect of all Losses incurred by Mace Macro by reason of Vendor's default and breaches of duty. Mace Macro may instruct another party to complete the Work, and recover from Vendor as a direct cost.	5.3	Après une Cause de résiliation, le Fournisseur sera responsable, et devra indemniser Mace Macro intégralement en ce qui concerne toutes les Pertes encourues par Mace Macro en raison du manquement ou des violations des devoirs du Fournisseur. Mace Macro peut ordonner à une autre partie d'effectuer le Travail, et récupérer les frais engagés par le Fournisseur comme des coûts directs.
5.4	Mace Macro may for any reason immediately (i) suspend the Work for a period of up to 3 months, and if Mace Macro does not instruct recommencement of the Work at the end of such 3 month period then either Party may terminate the Order by written notice; or (ii) terminate the Order by written notice, (each being "Termination Without Cause"). In any Termination Without Cause, Mace Macro has no liability to Vendor other than for payment of Prices for Work already delivered prior to the termination.	5.4	Mace Macro peut, pour quelque raison que ce soit immédiatement (i) suspendre le Travail pour une période pouvant atteindre jusqu'à 3 mois, et si Mace Macro n'ordonne pas la reprise du Travail à la fin de cette période de 3 mois alors l'une des Parties pourra résilier la Commande sur simple avis écrit ; ou (ii) résilier la Commande sur simple avis écrit, (chacune constituant « Résiliation sans motif »). En cas de Résiliation sans motif, la responsabilité de Mace Macro ne sera aucunement engage auprès du Fournisseur autre que pour le paiement des Prix du Travail déjà effectué avant la résiliation.
5.5	If this Agreement expires, is terminated, or the Work is completed (i) any express or implied licence to enter upon or occupy any part of the Client's premises will automatically cease; (ii) Vendor is responsible to reassign Personnel to other projects, and Mace Macro is not liable for any redundancy or dismissal related costs relating to Personnel; (iii) Vendor shall use all	5.5	Si le présent Accord expire, est résilié, ou si le Travail a été effectué (i) toute autorisation expresse ou implicite de pénétrer ou d'occuper une partie des locaux du Client cessera automatiquement ; (ii) le Fournisseur a la responsabilité de réaffecter le Personnel sur d'autres projets, et Mace macro n'est pas responsable de tout frais lié ou de

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107



	reasonable endeavours to assign or novate in favour of Mace Macro or their nominee any asset or equipment leases, maintenance agreements and support agreements as are relevant to the delivery of the Work; (iv) Vendor shall effect an orderly handover of the Work to Mace Macro or a replacement vendor; and (v) Vendor will provide all asset registers compiled during the Contract Period in hard copy and soft copy formats as requested.		licenciement ou de révocation du Personnel; (iii) le Fournisseur s'efforcera dans les limites raisonnables céder ou nover en faveur de Mace Macro ou la personne/entité qu'elle désignera toute location de bien ou de matériel, les contrats de maintenance et d'assistance qui peuvent être pertinents à l'exécution du Travail; (iv) le Fournisseur doit effectuer un transfert ordonné du Travail à Mace Macro ou à un Fournisseur de remplacement; et (v) le Fournisseur fournira tous les registres de biens établis au cours de la Durée du contrat, sur support papier et autres formats comme requis.
5.6	Expiry or termination of this Agreement shall not prejudice the rights and remedies of the Parties that existed prior to the termination or expiry.	5.6	L'expiration ou la résiliation du présent Accord ne portera pas atteinte aux droits et recours des Parties qui existait avant la résiliation ou l'expiration.
6.	PERSONNEL	6.	PERSONNEL
6.1	Vendor is responsible for acts and omissions of Personnel, and must make Personnel aware of all Vendor's obligations that are relevant to the Personnel's role. Vendor will at its own cost remove and immediately replace upon request Personnel who engage in inappropriate conduct, or if they do not meet licensing, security or labour requirements under Law, or Client's requirements for the Location, or if they do not perform their role in accordance with this Agreement.	6.1	Le Fournisseur est responsable des actes et omissions du Personnel, et doit sensibiliser le Personnel de toutes les obligations du Fournisseur qui sont pertinentes pour le rôle du Personnel. Le Fournisseur supprimera et remplacera immédiatement à ses propres frais sur simple demande, tout membre du Personnel qui aurait un comportement inapproprié, ou qui ne répondrait pas aux critères en matière d'octroi de licences, aux exigences de la Loi en matières de sécurité ou de main-d'œuvre, ou aux besoins du Client en ce qui concerne le Lieu, ou bien membre du Personnel qui ne remplirait pas son rôle conformément au présent Accord.
6.2	Vendor is an independent contractor. All Personnel engaged in the discharge of obligations in relation to the Order are employees or contractors of the Vendor or its subcontractors, and not employees or agents of Mace Macro or the Client. Personnel will not be entitled to any of Mace Macro's employee benefits. Vendor is solely responsible to pay Personnel. Vendor shall withhold and pay all amounts required for any employer or employee tax or contribution, including local, state and federal income tax, and employee insurances, as required by Law.	6.2	Le Fournisseur est un entrepreneur indépendant. Tout membre du Personnel participant à l'exécution des obligations dans le cadre de la Commande est un employé ou un sous-traitant du Fournisseur ou de ses sous-traitants, et n'est en aucun cas un employé ou un agent de Mace Macro ou du Client. Les membres du Personnel n'auront droit à aucun des avantages sociaux dont bénéficient les employés de Mace Macro. Le Fournisseur est seul responsable du paiement des membres du Personnel. Le Fournisseur doit retenir et payer tous les montants requis par tout employeur ou les contributions sociales et fiscales de l'employé, y compris l'impôt sur le revenu au niveau local, régional et fédéral, ainsi que les assurances de l'employé, tel que requis par la Loi.
6.3	Vendor indemnifies Mace Macro against all Losses (including in relation to third party claims against Mace Entities or the Client) in respect of claims by Personnel against Mace Macro or Client (to the extent that Mace Macro incurs liability to Client in respect of or in connection with	6.3	Le Fournisseur indemnisera Mace Macro contre toutes les Pertes (y compris dans le cadre de procédures d'indemnisation initiées par des tiers à l'encontre des entités de Mace ou du Client) en ce qui concerne des demandes présentées par des membres du

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107



	such claims) in relation to payment of salary or other pay, entitlement to holiday or other benefits and entitlements, or claims for harassment or discrimination except where Mace Macro is liable under Law for such harassment or discrimination		Personnel à l'encontre de Mace Macro ou d'un Client (dans la mesure où la responsabilité de Mace Macro est engagée à l'égard du Client en ce qui concerne ou en lien à de telles procédures d'indemnisation) dans le cadre du versement de salaire ou autre rémunération, du droit aux congés payés ou à d'autres prestations et avantages, ou dans le cadre de procédures d'indemnisation initiées pour harcèlement ou discrimination à l'exception où Mace Macro est responsable en vertu de la Loi de ce harcèlement ou cette discrimination
6.4	Vendor will not solicit directly or indirectly any employees of Mace Macro or Client during the Contract Period or within six months after the expiry or determination of this Agreement.	6.4	Le Fournisseur ne sollicitera pas directement ou indirectement les employés de Mace Macro ou du Client pendant la Durée du contrat ou dans les six mois à compter de l'expiration ou de la détermination du présent Accord.
7.	WORK ON CLIENT PREMISES	7.	TRAVAIL EFFECTUE DANS LES LOCAUX DU CLIENT
7.1	Vendor shall not impede or interfere with the Client's operation of its business at any Location.	7.1	Le Fournisseur ne doit pas entraver ou gêner l'activité du Client quel que soit le Lieu.
7.2	Vendor shall co-operate with activities at the Location by any other party appointed by Mace Macro or Client. Vendor may ask Mace Macro to make an exception on the grounds of health and safety. Vendor is responsible for co-ordinating its activities with those of any regulatory authorities, utilities providers and other third parties	7.2	Le Fournisseur devra coopérer dans le cadre des activités avec toute autre partie désignée par Mace Macro ou un client, sur le Lieu. Le Fournisseur peut demander à Mace Macro de faire une exception pour des motifs de santé et de sécurité. Le Fournisseur est responsable de la coordination de ses activités avec celles de toute autorité de réglementation, des prestataires de services publics et de toute autre tierce partie
7.3	Vendor will only engage Personnel who (i) are authorised and screened in compliance with stated procedures in delivering the Services, at Vendor's cost where requested by Mace Macro; (ii) have for the duration of the Services a permit, visa or leave to enter and remain in the country where the Services are to be delivered and to undertake the relevant Services there, which is not subject to any restrictions that could affect Vendor's ability to comply with its obligations.	7.3	Le Fournisseur engagera uniquement des membres du Personnel qui (i) sont autorisés et pré-sélectionnés conformément aux procédures énoncées dans la prestation de Services, aux frais du Fournisseur lorsque cela est requis par Mace Macro; (ii) ces membres du Personnel auront, pour la durée des Services un permis, un visa ou une autorisation d'entrer et de demeurer dans le pays où les Services doivent être fournis et d'entreprendre les Services concernés dans ce pays, qui n'est pas assujetti à des restrictions qui pourraient avoir un impact sur la capacité du Fournisseur à respecter ses obligations.
7.4	Vendor will comply with all site-specific requirements, regulations, operation and maintenance manuals or general safety documentation that applies to the Location. Vendor shall inform Mace Macro immediately if any such site-specific requirements conflict with Laws or this Agreement. Vendor will take all reasonable precautions to ensure safe working procedures and conditions for performance of all	7.4	Le Fournisseur devra se conformer à toutes les exigences propres au site, aux règlements, aux manuels de fonctionnement et de maintenance ou à la documentation relative à la sécurité générale qui s'applique au Lieu. Le Fournisseur devra immédiatement informer Mace Macro si l'une de ces exigences propres au site est incompatible avec les Lois ou le présent

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107

2019



obligations under the Order. Vendor shall remove its waste / rubbish from the Location, and shall keep the Location clean and tidy.	Accord. Le Fournisseur devra prendre toutes les précautions raisonnables pour s'assurer que les procédures et les conditions de travail sécurisé sont respectées pour l'exécution de toutes les obligations en vertu de la Commande. Le Fournisseur devra retirer ses déchets / ordures du Lieu, et devra préserver la propreté du site et s'assurer que tout est en place.
7.5 Vendor will not bring Hazardous Substances onto the Location unless specifically required to do so as part of the Work. Vendor shall not generate, store, use, treat, dispose of or install any Hazardous Substance at any Location. Vendor shall not do anything that could cause the release of Hazardous Substances into or contamination of the environment. "Hazardous Substances" means any natural or artificial substance which, alone or in combination with any substance, is intrinsically capable of causing injury to people or other living things, or harm to the environment, including any controlled substance, and toxic or dangerous waste.	7.5 Le Fournisseur n'apportera pas des Substances dangereuses sur le Lieu à moins d'être spécifiquement tenus de le faire dans le cadre du Travail. Le Fournisseur ne devra pas générer, stocker, utiliser, traiter, éliminer ou placer toute Substance dangereuse sur un Lieu. Le Fournisseur ne devra pas agir de manière qui pourrait engendrer le rejet de substances dangereuses dans l'environnement ou bien contaminer l'environnement. « Substances dangereuses » comprend toute substance naturelle ou artificielle qui, seule ou combinée à une autre substance, est intrinsèquement capable de provoquer des préjudices à des personnes ou à d'autres choses vivantes, ou d'endommager l'environnement, y compris toute substance contrôlée, et les déchets toxiques ou dangereux.
8. CONDITIONS THAT APPLY TO SERVICES	8. CONDITIONS APPLICABLES AUX SERVICES
8.1 Vendor warrants that during the Contract Period the Services have been and will be performed with Good Industry Practice, and acknowledges that failure to do so will be likely to put Mace Macro in breach of the Head Contract. "Good Industry Practice" means (i) any standard of performance in the Specification, (ii) the skill, care and diligence using Good Industry practices and equipment all as to be expected of a skilled operator experienced in providing services of a similar nature, value, complexity and regional scope as described in this Agreement (including any specific considerations with regard to Laws); (iii) in accordance with Mace Macro's reasonable instructions; (iv) within a reasonable time, if the time for delivery of the Work is not fixed; and, (v) using adequate numbers of appropriately qualified and competent Personnel. Vendor shall not invalidate any warranty, guarantee or licence relating to all or any civil structure, building fabric, machinery, plant and equipment, furniture, fixtures and fittings or software relating to the performance of the Services.	B.1 Le Fournisseur garantit que, pendant la Durée du contrat les Services ont été et seront effectués dans le respect de la Bonne pratique de l'industrie, et reconnaît que l'omission de le faire placera probablement Mace Macro en violation du Contrat principal. « Bonne pratique de l'industrie » signifie (i) toute norme de performance énoncée dans les Spécifications, (ii) la compétence, le soin et la diligence énoncées dans les Bonnes pratiques de l'industrie ainsi que l'équipement qui serait coutumier pour un opérateur qualifié et expérimenté d'utiliser dans le cadre de la prestation de services de cette nature, valeur, complexité et de portée régionale, comme décrit dans le présent Accord (y compris les considérations spécifiques dans le domaine de la Loi); (iii) conformément aux instructions raisonnables de Mace Macro; (iv) dans un délai raisonnable, si le délai de livraison du Travail n'est pas fixé; et, (v) à l'aide d'un nombre suffisant de Personnel compétent et qualifié. Le Fournisseur n'annulera aucune garantie, assurance ou licence relative à toutes/tous ou à l'un(e) des structures civiles, tissus dans le bâtiment, machines, installations et équipements, mobilier, installations et accessoires ou logiciels en lien avec

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107



			l'exécution des Services.
8.2	Mace Macro may reject Services at any time which are not to the required standard or are otherwise not in accordance with this Agreement. Without prejudice to any other remedy available to Mace Macro the Vendor will at Mace Macro's option repeat the Services at the Vendor's own expense within a timeframe acceptable to Mace Macro. If Vendor fails to deliver the Services to the agreed standard within the agreed timeframe, Mace Macro may employ other contractors to complete the Services at the Vendor's expense. The exercise of these rights in respect of part of an Order will not automatically invalidate the remainder of the Order.	8.2	Mace Macro se réserve le droit de refuser à tout moment les Services qui n'ont pas atteint la norme requise ou bien qui sont non conformes au présent Accord. Sans que cela ne porte atteinte à tout autre recours dont dispose Mace Macro, le Fournisseur aura la possibilité si Mace Macro l'autorise d'effectuer à nouveau les Services, aux frais du Fournisseur et dans un délai acceptable pour Mace Macro. Si le Fournisseur ne fournit pas les Services selon les normes convenues dans le délai imparti, Mace Macro peut employer d'autres entrepreneurs pour effectuer les Services aux frais du Fournisseur. L'exercice de ces droits en ce qui concerne une partie de la Commande n'annulera pas automatiquement le reste de la Commande.
8.3	Vendor shall carry out all Services using its own direct employees, except where Mace Macro has agreed in writing for Vendor to employ a subcontractor, consultants or agency staff.	8.3	Le Fournisseur devra effectuer tous les Services en utilisant ses propres employés directement, sauf lorsque Mace Macro aura convenu par écrit que le Fournisseur pourra employer un sous-traitant, des consultants ou du personnel temporaire.
8.4	Vendor shall maintain good industrial relations with Vendor's Personnel. Vendor agrees not to participate in or encourage any cessation of the Services which may occur as a result of any labour dispute. If Personnel or other employees participate in a work stoppage including picketing, Vendor will provide suitable alternative employees to deliver the Work, or reimburse any costs incurred by Mace Macro to secure the provision of the Work itself or by a third party.	8.4	Le Fournisseur devra maintenir de bonnes relations professionnelles avec le personnel du Fournisseur. Le Fournisseur accepte de ne pas participer ou encourager toute interruption des Services qui peuvent survenir suite à un conflit salarial. Si les membres du Personnel ou d'autres employés participent à l'interruption du travail y compris à des grèves, le Fournisseur devra fournir d'autres employés pour effectuer le Travail, ou rembourser les frais engagés par Mace Macro pour que celle-ci s'assure que le Travail a bien été effectué par elle-même ou une tierce partie.
8.5	Vendor shall maintain complete and accurate records to substantiate the invoiced Prices for a period of six (6) years from the date of completion of the Services, and provide the records to Mace Macro promptly upon request. Mace Macro or its delegate (who is not a direct competitor of the Vendor in the market of the Location) may on reasonable notice and during normal business hours visit, inspect, and audit Vendor's facilities, records, and data to verify compliance with this Agreement, and Mace Macro will comply with its confidentiality obligations. Any audit will be at Mace Macro's expense unless the audit reveals an overcharge of five percent (5%) or greater, or a material breach in Vendor's obligations, in which case the costs of such audit will be recovered from Vendor by Mace Macro, and can be withheld from payments of the Prices due or invoiced separately for payment within 30 days of invoice, at Mace Macro's option. All review or audits conducted by Mace Macro's delegate shall	8.5	Le Fournisseur devra s'assurer que les informations contenues dans les registres sont à jour et justes pour pouvoir justifier les Prix facturés pour une période de six (6) ans à compter de la date à laquelle les Services ont été effectués, et pour pouvoir fournir les registres à Mace Macro dans les plus brefs délais sur simple demande. Mace Macro ou son représentant (qui n'est pas un concurrent direct du Fournisseur sur le marché du Lieu) peut, sur préavis raisonnable et pendant les heures normales de visite, inspecter et vérifier les installations du Fournisseur, les registres et les données pour vérifier si cet Accord est respecté, et Mace Macro se conformera à ses obligations de confidentialité. Toutes les vérifications seront aux frais de Mace Macro à moins que la vérification ne révèle une surfacturation de cinq pour cent (5 %) ou plus, ou une violation importante des obligations du Fournisseur,

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107



	be governed by a confidentiality agreement between Vendor and the delegate, which shall be the standard confidentiality agreement of such third party delegate.	seront alors facturés au Fournisseur par
8.6	Prior to commencing Services, and as a precondition to payment of any invoice for the Prices, Vendor must provide to Mace Macro in a form reasonably satisfactory to Mace Macro, insofar as these are required in this Agreement (i) evidence of insurances maintained by Vendor; (ii) Vendor's Fire and Life Safety Plan for the Location; (iii) Vendor's Quality, Health and Safety and Environmental Management Plan ('QHSE') for the Location.	tant que condition préalable au paiement de toute facture pour les Prix, le Fournisseur devra fournir à Mace Macro, sous une forme qui sera satisfaisante pour Mace Macro dans la mesure où cela est requis dans le cadre du présent Accord (i) un justificatif des assurances contractées par le Fournisseur
9.	GOODS	9. MARCHANDISES
9.1	Goods shall be as specified in the Order, and shall be (i) of satisfactory quality and fit for any purpose held out by Vendor or made known by Mace Macro to Vendor; (ii) free from defects in design, materials and workmanship and remain so for 12 months after delivery.	Commande, et seront (i) de qualité satisfaisante et adéquate aux fins prévues par le Fournisseur ou aux fins qui auront été
9.2	Vendor retains the risk in Goods until delivery and acceptance in writing at the specified delivery location. If Goods are lost or damaged while in transit, Vendor will replace the Goods free of charge and reimburse Mace Macro for any costs incurred as a result of late delivery.	risques liés aux Marchandises jusqu'à leur livraison et leur acceptation par écrit sur le lieu de livraison prévue. Si les Marchandises
9.3	Title in Goods passes to Mace Macro upon delivery. Vendor warrants that it has full legal ownership of the Goods immediately prior to delivery, and indemnifies Mace Macro and Mace Entities for any Losses arising from claims from	à Mace Macro à la livraison. Le Fournisseur garantit qu'il est entièrement propriétaire de la Marchandise immédiatement avant la livraison, et qu'il indemnise Mace Macro ains
	any third party in connection with the ownership of or title to Goods.	que les entités Mace en cas de Pertes découlant de réclamations formuées par tout tiers en relation avec la propriété ou les titres des Marchandises.

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107

2019 Page



	Goods which are not to the required standard or are otherwise not delivered strictly in accordance with the Order. Without affecting any other remedy available to Mace Macro, Vendor will at Mace Macro's option re-deliver the Goods at the Vendor's own expense within a timeframe acceptable to Mace Macro.		tout moment les Marchandises qui n'ont pas atteint la norme requise ou bien qui n'ont pas été livrées conformément à la présente Commande. Sans que cela ne porte atteinte à tout autre recours dont dispose Mace Macro, le Fournisseur aura la possibilité si Mace Macro l'autorise de livrer à nouveau les Marchandises, aux frais du Fournisseur et dans un délai acceptable pour Mace Macro.
10.	PROJECTS	10.	PROJETS
10.1	Mace Macro may instruct Projects from time to time, a " Project " being a discrete unit of non-recurring work which Mace Macro may instruct Vendor to carry out under an Order, and which is not included in the Prices for the Work at the Commencement Date. A Project may comprise Services and/or Goods, and is part of the Work. In the case of an inconsistency, the Project Order shall take precedence over the other parts of the Agreement insofar as it relates to the Project (but not including any Vendor standard terms which are attached to their price quotation). The Price for the Project is fixed as stated in the Project Order.	10.1	Mace Macro peut exiger l'exécution de Projets de temps en temps, un « Projet » étant un travail non-récurrent que Mace Macro peut demander au Fournisseur d'effectuer dans le cadre de la Commande, et qui n'est pas inclus dans les Prix énoncés pour le Travail à la Date à laquelle débute le Travail. Un Projet peut comprendre des Services et/ou des Marchandises, et fait partie du Travail. En cas d'incohérence, la Commande du projet sera applicables au lieu des autres parties de l'Accord dans la mesure où cela se rapporte au Projet (à l'exclusion de toutes les conditions générales standard du Fournisseur qui sont liées à ses prix). Le Prix pour le Projet est fixé comme indiqué dans le Projet.
10.2	Mace Macro may cancel an Order for a Project at any time by giving written notice to Vendor. On the cancellation of a Project Order, Mace Macro shall (acting reasonably) certify the payment due to Vendor in relation to the Project carried out pursuant to and in accordance with the Order and this Agreement up to and including the day of cancellation, taking into account all previous payments made in respect of that Order and all information provided by Mace Macro.	10.2	Mace Macro peut annuler une Commande pour un Projet à tout moment en donnant un avis écrit au Fournisseur. Sur l'annulation d'une Commande de Projet, Mace Macro devra (de manière raisonnable) certifier le paiement dû au Fournisseur dans le cadre du Projet réalisé en vertu et conformément à la Commande et au présent Accord jusqu'à la date d'annulation, en tenant compte de tous les versements précédents effectués dans le cadre de la Commande et de toutes les informations fournies par Mace Macro.
10.3	Vendor will comply strictly with any completion date or deliverables or milestone specified in the Agreement. Vendor shall notify Mace Macro of the date upon which, in its opinion, the Project has been completed and attend an inspection by Mace Macro. Mace Macro shall within a reasonable time of receipt of such notification, and allowing for completion of any obligations in the Head Contract, confirm the completion date of the Project. If the completion of the Project is likely to be delayed for any reason, Vendor must give notice to Mace Macro of the adjusted completion date and the reasons.	10.3	Le Fournisseur devra strictement se conformer à toute date d'achèvement, aux livrables ou au jalon énoncé(e)(s) dans l'Accord. Le Fournisseur devra aviser Mace Macro de la date à laquelle,selon lui, le Projet a été accompli et il devra assister à une inspection par Mace Macro. Mace Macro devra, dans un délai raisonnable à compter de la réception de cette notification, et en permettant que toutes les obligations du Contrat principal puissent être accomplies, confirmer la date à laquelle le Projet a été accompli. Si la date à laquelle le Projet devrait être accompli est susceptible d'être repoussée pour une raison quelconque, le Fournisseur devra aviser Mace Macro de la date d'achèvement prévue et les raison du retard.
10.4	Unless expressly stated otherwise, Vendor shall insure the works comprised in any Project against	10.4	Sauf disposition expresse contraire, le Fournisseur devra assurer les travaux

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107

2019 Page



	loss or damage before completion.		effectués dans le cadre d'un Projet par rapport aux pertes ou aux dommages avant l'achèvement du Projet.
10.5	Any defect, error or other fault which appears or is identified within 12 months of the date of completion of the Project shall be made good by Vendor at no cost to Mace Macro.	10.5	Tout défaut, erreur ou autre faute qui apparaitra ou sera identifié(e) dans un délai de 12 mois à compter de la date d'achèvement du Projet devra être réparé(e) par le Fournisseur sans que cela n'engendre de frais pour Mace Macro.
11.	PRICE AND PAYMENT	11.	PRIX ET PAIEMENT
11.1	The Price for the Work shall be as stated in the Order, which may include a "Pricing Framework". The terms of the Order and Pricing Framework take priority over these Conditions in relation to prices and payment. Prices in a Pricing Framework are fixed for the Contract Period unless explicitly stated otherwise. Any adjustments must be agreed in accordance with the Variation Procedure. Prices are in the local currency of the Location, and exclude VAT or equivalent tax (such as GST/HST) ("VAT"). Payments will be net of any withholding tax under Law. Prices include every cost and expense of Vendor directly or indirectly incurred in delivering the Work, including all costs of insurance, travel and carriage of Goods (and Vendor is responsible for checking that it has the information needed regarding the delivery location, access, local conditions, site procedures and facilities and any other matter, before accepting into the Order). Prices must be established on an open book basis, including all costs actually incurred by Vendor in providing the Work.	11.1	Le Prix pour le Travail est celui indiqué dans la Commande, qui peut comprendre une « Grille tarifaire ». Les conditions générales de la Commande et de la Grille tarifaire ont priorité sur les présentes Conditions générales en matière de prix et de paiement. Les Prix dans une Grille tarifaire sont fixes pour la Durée du contrat sauf indication contraire explicite. Tout ajustement doit être convenu conformément à la Procédure de variation. Les Prix sont indiqués dans la devise locale du Lieu, et ne comprennent pas la TVA ou toute taxe équivalente (telle que la TPS/TVH) (« TVA »). Les paiements seront nets de toute retenue fiscale en vertu de la Loi. Les prix comprennent tous les frais et charges du Fournisseur directement ou indirectement engagés pour lui permettre d'exécuter le Travail, y compris tous les frais d'assurance, de voyage et du transport des Marchandises (et le Fournisseur est chargé de vérifier qu'il dispose des informations nécessaires en ce qui concerne le lieu de livraison, l'accès, les conditions locales, les procédures et les installations du site et toute autre question, avant d'accepter la Commande). Les Prix doivent être établis de manière transparente, y compris tous les coûts effectivement engagés par le Fournisseur pour fournir le Travail.
11.2	Any Work delivered by Vendor before the date of the Order is deemed performed under this Agreement, and amounts paid by Mace Macro before the date of the Order are treated as paid on account of the Price.	11.2	Tout Travail effectué par le Fournisseur avant la date de la Commande sera considéré comme effectué dans le cadre du présent Accord, et les montants payés par Mace Macro avant la date de la Commande seront traités comme payés au titre du Prix.
11.3	Invoices may be submitted when all the Work is completed. If interim payments are allowed in the Pricing Framework, these may be invoiced after Vendor certifies the value of the Work completed in that payment period. Vendor shall invoice monthly in arrears in a single consolidated invoice. The invoice must be issued by Vendor on or before the "Invoice Date", being the last business day before the 25th day of the month. After the Invoice Date, any sums invoiced will be dealt with as part of the subsequent payment cycle. Each invoice shall state the Order number, Mace entity, Vendor's VAT information, a	11.3	Les factures peuvent être soumises lorsque tout le Travail est terminé. Si des paiements provisoires sont autorisés dans le cadre de la Grille tarifaire, ceux-ci peuvent être facturés une fois que le Fournisseur certifie la valeur du Travail effectué au cours de cette période de paiement. Le Fournisseur facturera en fin de mois dans une seule facture consolidée. La facture doit être émise par le Fournisseur au plus tard à la « Date de facturation », correspondant au dernier jour ouvrable avant le 25 du mois. Après la Date de facturation, les sommes facturées seront traitées dans le

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107

2019
Propriétaire : Service juridique de Mace RefCL

Page 18 de 30



	breakdown of Work performed, and any other validation information requested.		cadre du cycle de paiement suivant. Chaque facture devra indiquer le numéro de la Commande, l'entité de Mace, les informations relatives à la TVA du Fournisseur, la répartition du travail effectué, et toute autre information requise pour valider la facture.
11.4	Mace Macro has no payment obligation for: (i) Work for which no Purchase Order has been issued by Mace Macro; (ii) invoices that do not comply with this Agreement; (iii) Work that is different to that described in the Order or does not comply with this Agreement, (v) sums exceeding the agreed Prices, (v) amounts for which the relevant Work was undertaken six months or more prior to the date on which the invoice is submitted. Payment by Mace Macro does not imply acceptance of the relevant Work, or approval of the valuation, and does not remove any warranties, obligations or liabilities of Vendor under this Agreement. Mace Macro may seek adjustment of the value of Work invoiced and paid, that is not in accordance with this Agreement or for which Mace Macro did not have an obligation to pay.	11.4	Mace Macro n'est pas tenu de payer : (I) le Travail pour lequel aucun Bon de commande n'a été émis par Mace Macro; (ii) les factures qui ne sont pas conformes au présent Accord; (iii) le Travail qui est différent de celui décrit dans la Commande ou qui ne respecte pas le présent Accord, (v) les sommes dépassant les Prix convenus, (v) les montants pour lesquels le Travail concerné a été entrepris six mois ou plus avant la date à laquelle la facture est présentée. Un paiement par Mace Macro ne signifie pas l'acceptation du Travail pertinent, ou l'approbation de l'évaluation, et n'exclut pas les garanties, les obligations ou les responsabilités du Fournisseur en vertu du présent Accord. Mace Macro peuvent demander que la valeur du Travail facturé et payé soit ajusté si celui-ci n'est pas conforme au présent Accord ou pour lequel Mace Macro n'avait pas d'obligation de paiement.
11.5	The "Due Date" for payment is the later of (i) date when Mace Macro receives an invoice which complies with this Agreement or, (ii) if Vendor has invoiced early, the Invoice Date. The final date for payment shall be forty-five (45) days after the Due Date. Mace Macro may withhold payment of any genuinely disputed part of an invoice. Mace Macro may withhold amounts for which it has no payment obligation or to set off amounts owing to it by Vendor under any contract between Mace Macro and Vendor.	11.5	L'« Échéance » du paiement est la date la plus tard entre la (i) date à laquelle Mace Macro reçoit une facture qui est conforme au présent Accord ou, (ii) si le Fournisseur a facturé avant cette date, à la Date de facturation. La date limite de paiement est fixée à quarante-cinq (45) jours à compter de la date de l'Échéance. Mace Macro peut suspendre le paiement de toute partie d'une facture légitimement contestée. Mace Macro peut retenir les montants pour lesquels il n'a pas d'obligation de paiement ou de compenser les sommes qui lui sont dues par le Fournisseur en vertu de tout contrat passé entre Mace Macro et le Fournisseur.
11.6	Within 20 business days of the end of the Contract Period, Vendor shall send to Mace Macro's Representative a final valuation confirming the balance of Prices due, subject to any known outstanding contractual entitlements of the Parties or amounts subject to a genuine dispute. Vendor may not seek any payment for other amounts in relation to the Work after it has submitted the final invoice. Mace Macro may request clarification on any items in the final valuation. When the final valuation is agreed, a final invoice shall be issued by Vendor. The Vendor waives its right to payment of any sums other than those stated in the final valuation. If the Vendor does not issue a final valuation in time, Mace Macro may write the final valuation and this will be deemed accepted by Vendor on the later of (i) 21 business days after the end of	11.6	Dans un délai de 20 jours ouvrables à compter de la fin de la Durée du contrat, le Fournisseur devra envoyer au Représentant de Mace Macro une évaluation finale confirmant le solde des Prix dus, sous réserve des droits contractuels connus des Parties ou des montants assujettis à un véritable litige. Le Fournisseur ne pourra réclamer aucun paiement pour d'autres montants en lien avec le Travail une fois qu'il aura présenté la facture finale. Mace Macro pourra demander des éclaircissements sur des éléments présentés dans l'évaluation finale. Lorsque l'évaluation finale est acceptée, la facture finale sera soumise par le Fournisseur. Le Fournisseur renonce à son droit au paiement des sommes autres que celles énoncées dans l'évaluation finale.

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107

2019



	the Contract Period and (ii) the issue by Mace Macro of its final valuation.		Si le Fournisseur ne fournit pas d'évaluation finale en temps voulu, Mace Macro pourra rédiger l'évaluation finale et elle sera considérée comme acceptée par le Fournisseur au plus tard (i) 21 jours ouvrables après la fin de la Durée du contrat et (ii) à la date à laquelle Mace Macro aura
12.	DATA PROTECTION	12.	soumis son évaluation finale. PROTECTION DES DONNÉES
12.1	In this clause, these terms shall have the following meanings:	12.1	Dans la présente clause, les termes suivants auront la signification suivante :
12.1.1	"Data Protection Laws" means any Laws applicable to the personal data processed under this Agreement in any country.	12.1.1	Les « Lois sur la protection des données » désignent toutes les Lois applicables aux données à caractère personnel qui sont traitées dans le cadre du présent Accord dans n'importe quel pays.
12.1.2	"EEA" means European Economic Area.	12.1.2	« EEE » signifie Espace Économique Européen.
12.1.3	"EU Data Protection Laws" means any Laws in EU member states relating to the processing of personal data and the privacy of electronic communications, including, the General Data Protection Regulation ((EU) 2016/679) ("GDPR").	12.1.3	Les « Lois sur la protection des données applicables en UE » désigne toutes les Lois applicables dans les états membres relatives au traitement des données à caractère personnel et la confidentialité des communications électroniques, y compris, le Règlement général sur la protection des données ((UE) 2016/679) (« RGPD »).
12.1.4	"Restricted Transfer" means a transfer of personal data which would be prohibited by Data Protection Laws in the absence of Standard Contractual Clauses. Transfers of personal data from the EEA to the UK, following any exit by the UK from the European Union, shall be Restricted Transfers while and to the extent that such transfers would be prohibited by Data Protection Laws in the absence of Standard Contractual Clauses. A transfer of personal data is not a Restricted Transfer if it is (i) of a type authorised by Data Protection Laws in the exporting country (for example a transfer from within the EEA to a country which is approved by the European Commission as ensuring an adequate level of protection), or (ii) permitted where there is another safeguard in place (such as binding corporate rules or EU-US privacy shield); or (iii) within a permitted derogation.	12.1.4	« Transfert restreint » signifie un transfert de données à caractère personnel qui serait interdit au regard des Lois sur la protection des données en l'absence de Clauses contractuelles standard. Les transferts de données à caractère personnel de l'EEE au Royaume-Uni, suite à toute sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, seront des Transferts restreints dans la mesure et dès lors que ces transferts seraient interdits au regard des Lois sur la protection des données en l'absence de Clauses contractuelles standard Un transfert de données à caractère personnel n'est pas un Transfert restreint s'il est (i) du type autorisé par les Lois sur la protection des données dans le pays exportateur (par exemple un transfert au sein de l'EEE pour un pays qui est approuvé par la Commission européenne comme assurant un niveau de protection adéquat), ou (ii) autorisé lorsqu'une autre mesure de protection est en place (comme notamment le Bouclier de protection des données UE-États-Unis); ou (iii) effectué dans le cadre d'une dérogation autorisée.
12.1.5	"Standard Contractual Clauses" means the contractual clauses for the transfer of personal data to processors or controllers in third countries, approved by the European	12.1.5	Les « Clauses contractuelles standard » désignent les clauses contractuelles pour le transfert de données à caractère personnel à des responsables dans des pays tiers chargés de les traiter ou de les contrôler,

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107

2019 Page 2



	Commission from time to time.		telles qu'elles peuvent être approuvées par la Commission européenne de temps à autre.
12.1.6	The terms controller, processor, personal data, personal data breach, processing and data subject shall have the meaning as set out in the Data Protection Laws, and process and processed should be construed accordingly.	12.1.6	Les termes responsable du traitement, responsable du contrôle, données personnelles, violation des données personnelles, traitement et personne concernée par les données ont le sens qui leur a été donné dans les Lois sur la protection des données, et traiter et traitées devront être interprétées en conséquence.
12.2	Each party shall comply with the Data Protection Laws in respect of their processing of personal data under this Agreement, whether as a controller or a processor.	12.2	Chaque partie devra se conformer aux Lois sur la protection des données dans le cadre de leur traitement des données à caractère personnel en vertu du présent Accord, que ce soit en tant que responsable du traitement ou de responsable du contrôle.
12.3	To the extent reasonably required by Mace Macro, Vendor shall assist Mace Macro in fulfilling its obligations under the Data Protection Laws, which may include giving fair processing notices to, or obtaining consent from individuals on behalf of, Mace Macro. Notices or consents shall be in a form specified by Mace Macro, and in compliance with requirements of the Data Protection Laws.	12.3	Dans la mesure raisonnablement requise par Mace Macro, le Fournisseur devra soutenir Mace Macro dans l'accomplissement de ses obligations en vertu des Lois sur la protection des données, qui peuvent inclure aviser du traitement d'une manière équitable, ou obtenir le consentement des personnes au nom de Mace Macro. Les avis ou les consentements seront émis sous une forme précisée par Mace Macro, et conformément aux exigences des Lois sur la protection des données.
12.4	To the extent that one party is a processor or a sub-processor for the other party under this Agreement, the Data Processing Addendum which is listed on http://MaceMacro123.com/Documents/ from time to time ("Data Processing Addendum" or "DPA") shall apply and is incorporated into this Agreement.	12.4	Dans la mesure où une partie est responsable du traitement des données ou un sous-traitant pour le traitement des données pour l'autre partie en vertu du présent Accord, l'Avenant sur le traitement des données qui est accessible sur http://Mace_Macro123.com/Documents/ de temps en temps (« Avenant sur le traitement des données ») s'appliquera et est incorporé au présent Accord.
12.5	To the extent that any transfer of personal data from Mace Macro to the Vendor is a Restricted Transfer, the relevant Standard Contractual Clauses, which are listed on http://MaceMacro123.com/Documents/ from time to time, whether for controller to controller transfers or for controller to processor transfers, as the case may be ("Mace Macro Standard Contractual Clauses") shall apply and are incorporated into this Agreement. Where applicable, in respect of the Section II, paragraph h of the controller to controller Mace Macro Standard Contractual Clauses, the data importer as defined in the controller to controller Standard Contractual Clauses ("Data Importer") shall be deemed to elect sub-paragraph III and that sub-paragraph III shall be deemed initialled by the Data Importer.	12.5	Dans la mesure où tout transfert de données à caractère personnel de Mace Macro au Fournisseur est un Transfert restreint, les Clauses contractuelles standard, qui sont accessibles sur http://MaceMacro123.com/Documents/ de temps en temps, que ce soit pour des transferts d'un responsable du contrôle des données à un autre ou pour les transferts d'un responsable du contrôle des données à un responsable du traitement des données, selon le cas (« les Clauses contractuelles standard de Mace Macro ») seront applicables et sont incorporées dans le présent Accord. Le cas échéant, en ce qui concerne le paragraphe h de la Section II des Clauses contractuelles standard de Mace Macro du responsable du contrôle des données à un autre, l'importateur de données tel que défini dans les Clauses contractuelles standard de Mace Macro du responsable du contrôle des

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107



			données à un autre (« Importateur de données ») sera réputé choisir le sous-paragraphe III et ce sous-paragraphe III sera réputée initialisé par l'Importateur de données.
12.6	Without prejudice to clause 12.7, in respect of any Restricted Transfer by Vendor in respect of personal data processed pursuant to this Agreement, Vendor shall not transfer the personal data outside the EEA or to an international organisation without:	12.6	Sans que cela ne porte atteinte à la clause 12.7, dans le cadre d'un Transfert restreint effectué par le Fournisseur en ce qui concerne des données à caractère personnel traitées conformément au présent Accord, le Fournisseur ne devra pas transférer les données personnelles à l'extérieur de l'EEE ou à une organisation internationale sans :
12.6.1	obtaining the prior written permission of Mace Macro;	12.6.1	l'obtention de l'autorisation écrite préalable de Mace Macro ;
12.6.2	ensuring that, where required, appropriate safeguards are in place for the personal data as may be required under the EU Data Protection Laws;	12.6.2	s'assurer que, si nécessaire, des mesures de protection appropriées seront en place pour les données personnelles comme cela pourrait être nécessaires en vertu des Lois sur la protection des données applicables en UE;
12.6.3	notifying Mace Macro of the protections and adequate safeguards put in place in clause 12.6.2 above; and	12.6.3	notifier Mace Macro que les protections et des garanties adéquates sont mises en place dans la clause 12.6.2 ci-dessus ; et
12.6.4	documenting and evidencing the protections and adequate safeguards in clause 12.6.2 above and allowing Mace Macro access to any relevant documents and evidence.	12.6.4	avoir des documents et attestations que des protections et garanties suffisantes dans la clause 12.6.2 ci-dessus et permettre à Mace Macro d'accéder à tous documents et justificatifs concernés.
12.7	At Mace Macro's discretion in order to ensure that there are adequate safeguards in place as required by EU Data Protection Laws:	12.7	À la discrétion de Mace Macro afin de garantir qu'une protection adéquate a été mise en place comme le requiert les Lois sur la protection des données applicables en UE:
12.7.1	Vendor shall enter into Standard Contractual Clauses with Mace Macro or with any third party that Mace Macro may require in relation to such transfer; and/ or	12.7.1	Le Fournisseur devra être signataire des Clauses contractuelles standard avec Mace Macro ou avec toute tierce partie que Mace Macro pourrait exiger par rapport à ce transfert; et/ou
12.7.2	Mace Macro shall enter into Standard Contractual Clauses on behalf of the Vendor with any third party, which may include the Client, as may be required to ensure that there are adequate protections in place in respect of such transfer and Vendor hereby authorises Mace Macro to do so.	12.7.2	Mace Macro devra être signataire des Clauses contractuelles standard au nom du Fournisseur avec toute tierce partie, qui peuvent comprendre le Client, comme requis pour s'assurer que des protections adéquates sont en place en ce qui concerne ce transfert et le Fournisseur autorise Mace Macro par les présentes à agir ainsi.
12.8	The subject matter and duration of the processing, nature and purpose of the processing, type of personal data and categories of data subjects relating to the processing activities undertaken by one party as a processor or a sub-processor for another are set out in the Agreement as may be further described in the	12.8	L'objet et la durée du traitement, la nature et l'objectif du traitement, le type de données à caractère personnel et les catégories des personnes concernées par les données dans le cadre des activités de traitement entreprises par une partie comme notamment un responsable du traitement des

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107

2019



12.9	Standard Purchase Contract (if any). Unless otherwise agreed between the Parties, (i) the nature and purpose of the processing by the Processing Party is for the purpose of providing the Services as described under this Agreement, (ii) The type of personal data processed by the Processing Party includes name, contact information, job role, personal opinions, any information disclosed pursuant to logging a call with fm24 or any other helpdesk, information relevant to Client security vetting procedures and, where the Services include security, gateway entry data and CCTV and other security records (iii) the categories of data subject are Vendor employees, Mace Macro employees, Client employees, callers to fm24 or any other helpdesk, and where services include security or reception, members of public and visitors to the site.	12.9	données ou un responsable du soustraitement des données pour un autre sont définis dans l'Accord, et tels qu'ils pourraient être décrits plus en détail dans le Contrat d'achat standard (le cas échéant). Sauf accord contraire convenu entre les Parties, (i) la nature et l'objectif du traitement par la Partie chargée de traiter les données est dans le but de fournir les Services comme décrits dans le cadre du présent Accord, (ii) le type de données à caractère personnel traitées par la Partie chargée du traitement comprend le nom, les coordonnées, la fonction, les opinions personnelles, les informations communiquées conformément à l'enregistrement d'un appel auprès de fm24 ou tout autre services d'assistance, les informations relatives aux procédures de contrôle de la sécurité du Client et, lorsque les Services comprennent la sécurité, les données d'entrée de la passerelle et la vidéosurveillance et toute autre information relative à la sécurité (iii) les catégories de personnes concernées par les données sont les employés du Fournisseur, les employés de Mace Macro, les employés du Client, les personnes appelant le service 24 ou toute autre service d'assistance technique et lorsque les services comprennent la sécurité ou la réception, les membres du public et les visiteurs du site.
13.	risk of, compliance with any change in any Data Protection Laws affecting this Agreement ("Data Protection Change") and shall seek to implement all necessary changes required to this Agreement to address a Data Protection Change. In respect of any Data Protection Change, the Vendor shall consult with Mace Macro (and, where applicable, the Client, at its request), in relation to the interpretation and implementation of any change introduced as a result of any Data Protection Change. For the avoidance of doubt, neither party shall be liable to the other party for any advice or opinion it may share with the other in relation to a Data Protection Change, or any interpretation thereof.	13.	conformité ainsi que de tout changement apporté aux Lois sur la protection des données affectant le présent Accord (« Changement apporté à la protection des données») et en supportera les risques. Il s'efforcera de mettre en œuvre tous les changements nécessaires requis au présent Accord afin de répondre à un Changement apporté à la protection des données. En ce qui concerne tout Changement apporté à la protection des données, le Fournisseur devra communiquer avec Mace Macro (et, le cas échéant, avec le Client, à sa demande), au regard de l'interprétation et la mise en œuvre de toute modification appliquée suite à tout Changement apporté à la protection des données. Par soucis de clarté, aucune des parties n'engagera sa responsabilité envers l'autre partie en ce qui concerne les conseils ou les avis qu'elle pourrait partager avec l'autre partie à propos d'un Changement apporté à la protection des données, ou de toute interprétation de celui-ci. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION/LE TRAFIC D'INFLUENCE ET LA LUTTE
40.4		42.4	CONTRE L'ESCLAVAGE
13.1	Mace Macro is part of the Mace Group of companies, headquartered in the UK, and therefore the UK Bribery Act 2010, the UK	13.1	Mace Macro fait partie des sociétés du groupe Mace. Son siège social est situé au Royaume-Uni, et à ce titre, la Loi britannique

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107

2019



	Modern Slavery Act 2015 apply to Mace Macro's corporate group activities worldwide, therefore these UK Acts are Law in all Orders, regardless of location of Work or Vendor.		de 2010 contre la corruption et la Loi britannique de 2015 contre l'esclavage moderne s'appliquent aux activités du groupe Mace Macro à travers le monde, par conséquent, ces Lois britanniques feront foi dans le cadre de toutes les Commandes, quel que soit le lieu où est effectué le Travail et où se trouve le Fournisseur.
13.2	The Vendor shall:	13.2	Le Fournisseur devra :
13.2.1	comply with all Laws relating to anti-bribery, anti-corruption, anti-slavery, human trafficking laws and illegal worker statutes, regulations and codes from time to time in force including but not limited to those equivalent to the UK Bribery Act 2010, the UK Modern Slavery Act 2015 and UK Immigration Act 2016 (the "Relevant Requirements");	13.2.1	se conformer à toutes les Lois applicables relatives à la lutte contre la corruption, le trafic d'influence, l'esclavage et la traite des êtres humains, ainsi que les lois, les règlements et les codes relatifs aux travailleurs clandestins, qui sont de temps à autre en vigueur y compris notamment mais pas uniquement les lois équivalentes à la loi britannique de 2010 relative à la répression et la prévention de la corruption, la Loi britannique de 2015 pour lutter contre l'esclavage moderne et la loi britannique de 2016 sur l'immigration (les « Exigences pertinentes »);
13.2.2	not engage in any activity, practice or conduct which would constitute an offence under sections 1, 2 or 6 of the Bribery Act 2010 or sections 1, 2 or 4 of the Modern Slavery Act 2015 or the Immigration Act 2016 if such activity, practice or conduct had been carried out in the UK	13.2.2	ne pas se livrer à toute activité, pratique ou conduite qui constituerait une infraction en vertu des articles 1, 2 ou 6 de Loi britannique de 2010 contre la corruption ou des articles 1, 2, ou 4 de la Loi de 2015 pour lutter contre l'esclavage moderne ou de la Loi de 2016 sur l'immigration si une telle activité, pratique ou conduite était exercée au Royaume-Uni ;
13.2.3	comply with Mace Macro's Policies and Procedures relating to ethics, anti-bribery and anti-corruption policies, including without limitation Mace Macro's Modern Slavery & Human Trafficking Policy Statement, each as Mace Macro may update them from time to time (the "Relevant Policies");	13.2.3	se conformer aux Politiques et Procédures de Mace Macro en matière d'éthique, de lutte contre la corruption et les pots-de-vin mises en place par Mace Macro, y compris notamment mais pas uniquement, la Politique relative à la lutte contre l'esclavage et la traite d'êtres humains de Mace Macro et comme elle peut être mise à jour de temps à autre ;
13.2.4	submit to Mace Macro where required by the Modern Slavery Act 2015 a copy of its statement;	13.2.4	soumettre à Mace Macro, lorsque la Loi sur l'Esclavage moderne de 2015 l'exige, une copie de sa déclaration;
13.2.5	have and shall maintain in place throughout the Contract Period its own policies and procedures, including but not limited to adequate procedures under the Bribery Act 2010, to ensure compliance with these provisions, and will enforce them where appropriate;	13.2.5	avoir et maintenir en place tout au long de la Durée du contrat ses propres politiques et procédures, y compris notamment mais pas uniquement des procédures adaptées conformément à la Loi britannique de 2010 contre la corruption, afin de s'assurer que ces dispositions sont bien respectées, et il veillera à ce que ces politiques et procédures puissent être appliquées si nécessaire ;
13.2.6	implement due diligence procedures for its subcontractors, suppliers and other participants in its supply chain to ensure that there is no slavery	13.2.6	mettre en œuvre des procédures de diligence raisonnable applicables à ses soustraitants, fournisseurs et autres intervenants dans sa chaîne d'approvisionnement pour

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107

2019
Propriétaire : Service juridique de Mace RefCL

Page 24 de 30



	or human trafficking in its supply chain;		s'assurer que les pratiques d'esclavage ou
			de trafic d'êtres humains sont exclues de sa chaîne d'approvisionnement ;
13.2.7	keep records of all training offered and completed by its officers, employees, agents, subcontractors and others members of their supply chain in relation to the Relevant Requirements and make these records available when required by Mace Macro;	13.2.7	noter toutes les formations offertes et suivies par ses dirigeants, employés, agents, sous- traitants et autres membres de leur chaîne d'approvisionnement par rapport aux Exigences pertinentes et permettre l'accès à ces informations lorsque cela est exigé par Mace Macro;
13.2.8	implement annual audits of its compliance and its direct subcontractors' and suppliers' compliance with Mace Macro's Modern Slavery & Human Trafficking Policy, either directly or through a third party auditor;	13.2.8	mettre en œuvre des vérifications annuelles portant sur la conformité du Vendeur et la conformité de ses sous-traitants directs et de sur fournisseurs avec la Politique pour lutter contre l'esclavage et la traite d'êtres humains de Mace Macro. Ces vérifications seront effectuées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un organisme externe ;
13.2.9	promptly report to Mace Macro any request or demand for any undue financial or other advantage of any kind received by the Vendor in connection with the performance of the Order or any other order with Mace Macro;	13.2.9	rapidement signaler à Mace Macro toute requête ou demande concernant un quelconque avantage financier indu ou tout autre avantage de toute nature que le Fournisseur aurait reçu dans le cadre de l'application de la Commande ou toute autre commande avec Mace Macro;
13.2.10	immediately notify Mace Macro (in writing) if a foreign public official becomes an officer or employee of the Vendor or acquires a direct or indirect interest in the Vendor (and the Vendor warrants that it has no foreign public officials as officers, employees or direct or indirect owners at the date of this Agreement).	13.2.10	aviser immédiatement Mace Macro (par écrit) si un fonctionnaire étranger devient un agent ou employé du Fournisseur ou si un fonctionnaire étranger acquiert un intérêt direct ou indirect dans l'entreprise du Fournisseur (et le Fournisseur garantit qu'aucun fonctionnaire étranger n'agit pour lui en tant que dirigeant, employé ou propriétaire direct ou indirect à la date du présent Accord-cadre) ; et
13.3	The Vendor shall ensure that any person associated with the Vendor who is performing works or services or providing goods in connection with the Order does so only on the basis of a written contract which imposes on and secures from such person terms equivalent to those imposed on the Vendor in these Anti-Bribery/Corruption and Anti-Slavery provisions (the "Relevant Terms"). The Vendor shall be responsible for the observance and performance by such persons of the Relevant Terms, and shall be directly liable to Mace Macro for any breach by such persons of any of the Relevant Terms.	13.3	Le Fournisseur devra s'assurer que toutes personnes qui lui sont associées et qui fournissent des services ou des marchandises en lien avec la Commande peuvent uniquement le faire sur la base d'un contrat écrit qui impose à ces personnes et garantit certaines conditions comparables à celles qui sont imposées au Fournisseur dans ces dispositions pour lutter contre la corruption/le trafic d'influence et pour lutter contre l'esclavage (les « Conditions pertinentes »). Le Fournisseur sera tenu responsable de faire respecter et de faire appliquer ces Conditions applicables par lesdites personnes, et sa responsabilité sera directement engagée à l'encontre de Mace Macro si l'une de ces personnes ne respecte pas les Conditions applicables.
13.4	For the purpose of these Anti-Bribery/Corruption and Anti-Slavery provisions, the meaning of "adequate procedures" and "foreign public official", and whether a person is associated with	13.4	Dans le cadre des présentes dispositions pour lutter contre la corruption/le trafic d'influence et pour lutter contre l'esclavage, déterminer ce que sont des « procédures

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107



	another person, shall be determined in accordance with section 7(2) of the UK Bribery Act 2010 (and any guidance issued under section 9 of that Act), sections 6(5) and 6(6) of that Act and section 8 of that Act respectively.		adéquates » et des « agents publics étrangers » et savoir si une personne est associée à une autre personne se fera conformément à l'article 7(2) de la Loi britannique de 2010 contre la corruption (et les directives émises en vertu de l'article 9 de cette Loi), ainsi qu'aux articles 6(5) et 6(6) et à l'article 8 de cette même loi respectivement.
13.5	The Vendor shall notify Mace Macro as soon as it becomes aware of any actual or suspected slavery or human trafficking in a supply chain which has a connection with the Order or any other order with Mace Macro. Such notice to set out full details of the circumstances concerning the breach or potential breach of the Vendor's obligations.	13.5	Le Fournisseur devra informer Mace Macro dans les plus brefs délais si un cas soupçonné ou avéré d'esclavagisme ou de traite d'être humain était porté à sa connaissance connaissance impliquant la chaîne d'approvisionnement qui a un lien avec la Commande ou toute autre commande avec Mace Macro. Un tel avis devra exposer tous les détails des circonstances au cours desquelles les obligations du Fournisseur n'ont pas été respectées ou n'ont pas été respectées potentiellement.
13.6	The Vendor shall indemnify Mace Macro against any Losses of Mace Macro as a result of any breach by the Vendor of these Anti-Bribery/Corruption and Anti-Slavery provisions or any of them.	13.6	Le Fournisseur devra indemniser Mace Macro contre toute Perte subie par Mace Macro suite à une violation par le Fournisseur de ces dispositions pour lutter contre la corruption/le trafic d'influence et pour lutter contre l'esclavage ou de toute disposition.
14.	ANTI-FACILITATION OF TAX EVASION AND FRAUD	14.	LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALE
14.1		14.1	_

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107



		<u> </u>	l'article 46(1) de la Loi britannique de 2017
			sur le financement des activités criminelles.
14.3	Vendor shall (i) maintain throughout Contract Period such policies and procedures as are reasonable to prevent facilitation of tax evasion by another person (including Personnel) under any Law; and, (ii) promptly report to Mace Macro any request or demand from a third party to facilitate the evasion of tax in connection with the performance of the Order.	14.3	Le Fournisseur devra (i) maintenir tout au long de la Durée du contrat de telles politiques et procédures raisonnables afin d'éviter qu'une autre personne ne commette d'évasion fiscale (y compris un membre du Personnel) en vertu d'une Loi ; et, (ii) signaler rapidement à Mace Macro toute demande ou requête émanant d'un tiers pour commettre une évasion fiscale en lien avec l'exécution de la Commande.
14.4	Vendor associated persons may only perform Work on the basis of a written contract which imposes on and secures from such person terms equivalent to those imposed on the Sub-Contractor in these "Anti Facilitation of Tax Evasion" clauses ("Relevant Terms").	14.4	Les personnes associées au Fournisseur peuvent uniquement effectuer le Travail sur la base d'un contrat écrit qui impose et garantit que cette personne appliquera des conditions équivalentes à celles imposées au sous-traitant, dans ces clauses intitulées « Lutter contre la fraude et l'évasion fiscale » (« Les Conditions pertinentes »).
14.5	Vendor shall take all reasonable steps in accordance with Good Industry Practice to prevent any fraudulent activity by Personnel (including its shareholders, members, directors) and/or suppliers, in connection with the receipt of monies from Mace Macro. Vendor shall notify Mace Macro immediately if it has reason to suspect that any fraud has occurred or is occurring or is likely to occur.	14.5	Le Fournisseur prendra toutes les mesures raisonnables, conformément aux Bonnes pratiques de l'industrie pour prévenir toute activité frauduleuse commise par les membres de son Personnel (y compris ses actionnaires, ses membres, ses administrateurs) et/ou les prestataires, en lien avec la réception de sommes provenant de Mace Macro. Le Fournisseur devra aviser Mace Macro immédiatement s'il a des raisons de croire que toute fraude s'est produite ou se produit ou risque de se produire.
15.	NOTICES, GOVERNING LAW AND ENFORCEMENT	15.	AVIS, LOI APPLICABLE ET APPLICATION
15.1	Any notice to be issued shall be in writing and shall be effective upon: (i) personal delivery; (ii) the third business day after posting by registered or recorded delivery from the country in which the notice will be received; (iii) the third business day after sending by a recognised international courier; or, (iv) the first business day after sending by email unless otherwise agreed without any automated response to the effect that the email has not reached its intended recipient. A notice sent in circumstances where the recipient is subject to an Insolvency Event is deemed delivered where proof of an attempt at delivery in accordance with sub-provisions (i)-(iii) above can be shown.	15.1	Tout avis devant être émis devra être formulé par écrit et sera effectif à : (i) la livraison en mains propres ; (ii) le troisième jour ouvrable après l'envoi en accusé de réception du pays dans lequel l'avis sera reçu ; (iii) le troisième jour ouvrable après l'envoi par un courtier international ; ou, (iv) le premier jour ouvrable après l'envoi par e-mail sauf accord contraire, sans qu'une réponse automatisée avisant que l'e-mail n'a pas atteint son destinataire prévu. L'avis envoyé dans les cas où le destinataire est soumis à une Procédure d'insolvabilité est considéré comme étant reçu lorsqu'un justificatif démontrant qu'une tentative de livraison conformément aux alinéas compris entre (i) et (iii) ci-dessus peut être fourni.
15.1.1	Notices to Mace Macro must be sent to the Mace Macro Representative. Notices to Mace Macro of breach, termination or an indemnified claim must be simultaneously copied to either The Company Secretary, Mace Mace Macro, 155 Moorgate,	15.1.1	Les Avis adressés à Mace Macro doivent être envoyés au Représentant de Mace Macro. Les Avis adressés à Mace Macro dans le cadre d'une violation, d'une résiliation ou d'une réclamation indemnisée doivent être

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107

2019



	London EC2M 6XB, UK or Cosec@macegroup.com, stating the name of Mace Macro, the Client and the Location.		simultanément adressés en copie soit à The Company Secretary, Mace Mace Macro, 155 Moorgate, London EC2M 6XB, UK ou Cosec@macegroup.com, en précisant le nom de Mace Macro, le Client et le Lieu.
15.1.2	Notices to Vendor must be sent to the Vendor's representative or, if no single representative has been clearly nominated, to the person Mace Macro deems appropriate, acting reasonably. If an address for notices is specified in the Order, then notices to Vendor of breach, termination or an indemnified claim must also be sent to an address specified in the Order.	15.1.2	Les Avis aux Fournisseur doivent être adressés au représentant du Fournisseur ou, si aucun représentant n'a été clairement désigné, à la personne que Mace Macro estimera pouvoir agir de manière raisonnablement appropriée. Si une adresse pour les avis est précisée sur la Commande, alors les avis adressés au Fournisseur en cas de violation, de résiliation ou de réclamation indemnisée doivent également être envoyés à l'adresse précisée sur la Commande.
15.2	Unless stated otherwise in the Order, the interpretation and application of this Agreement is governed by the law of the Mace Macro hub relevant to the Location in accordance with the provisions below:	15.2	Sauf indication contraire dans la Commande, l'interprétation et l'application du présent Accord sont régies par la loi du site principal de Mace Macro pertinent au Lieu conformément aux dispositions ci-après :
•	In the UK, Europe and Russia, and in any jurisdiction not falling within the categories listed below, the laws of England & Wales apply, and the English courts shall have exclusive jurisdiction in the event of any dispute arising in connection with this Agreement, except in relation to enforcement;	•	Au Royaume-Uni, en Europe et en Russie, et dans une juridiction n'entrant pas dans les catégories énoncées ci-dessous, les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles s'appliquent et les tribunaux anglais auront la compétence exclusive pour régler tout litige découlant du présent Accord, sauf en ce qui concerne l'application de la loi;
•	In the Middle East, Pakistan and North Africa, the laws of the Emirate of Dubai apply and remain subject to the Federal Laws of the United Arab Emirates, if the latter take precedence, and any dispute arising in connection with this Agreement, including any question regarding its existence, validity or termination, shall be referred to and finally resolved by a single arbitrator in Dubai under the LCIA Rules, which Rules are deemed to be incorporated by reference into this clause. The language for proceedings shall be English;	•	Au Moyen-Orient, au Pakistan et en Afrique du Nord, les lois de l'Émirat de Dubaï s'appliquent et restent soumis aux Lois fédérales des Émirats Arabes Unis, si ces derniers ont la préséance, et tout litige découlant du présent Accord, y compris toute question concernant son existence, sa validité ou sa résiliation, sera soumise à l'arbitrage définitif d'un seul arbitre à Dubaï dans le cadre des Règles de la Cour d'arbitrage international de Londres (LCIA), dont les Règles sont réputées intégrées en référence dans la présente clause. La langue pour les procédures est l'anglais ;
•	In the Unites States of America, Canada, Central America, South America, the laws of the State of Georgia USA apply, without regard to any applicable conflict of laws principles, and the courts of Atlanta shall have exclusive jurisdiction in any dispute arising in connection with this Agreement, except in relation to enforcement;	•	Aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Amérique Centrale, en Amérique du Sud, les lois de l'État de Géorgie aux États-Unis s'appliquent, sans égard aux principes de conflit des lois applicables, et les tribunaux d'Atlanta auront la compétence exclusive pour régler tout litige découlant du présent Accord, sauf en ce qui concerne l'application de la loi;
•	In Asia Pacific, the laws of Singapore apply, and any dispute arising out of or in connection with this Agreement, including any question regarding its existence, validity or termination, shall be	•	Dans la région Asie Pacifique, les lois de Singapour s'appliquent, et tout litige découlant ou en lien avec le présent Accord, y compris toute question concernant son

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107



	referred to and finally resolved by a single arbitrator in Singapore under the LCIA Rules, which Rules are deemed to be incorporated by reference into this clause. The language for proceedings shall be English.		existence, sa validité ou sa résiliation, sera alors soumis à l'arbitrage définitif d'un seul arbitre à Singapour en vertu des Règles de la Cour d'arbitrage international de Londres, dont les Règles sont réputées être intégrées par renvoi dans la présente clause. La langue pour les procédures est l'anglais.
15.3	The parties confirm that, unless expressly stated in this Agreement, they do not intend to confer on any third party any right under Law to enforce any term of this Agreement. This Agreement binds and benefits the lawful successors of each Party.	15.3	Les parties confirment que, sauf indication expressément énoncée dans le présent Accord, ils n'ont pas l'intention d'accorder à tout tiers un quelconque droit en vertu de la Loi afin de faire respecter les conditions du présent Accord. Le présent Accord engage et s'applique au bénéfice des successeurs de chaque Partie.
15.4	Vendor shall not be entitled to pursue any rights or any remedies otherwise available to it under this Agreement, to the extent that Mace Macro is able to reasonably demonstrate that its ability to act or to recover monies is limited or remains beyond the reasonable control of Mace Macro by operation of the Head Contract.	15.4	Le Fournisseur ne sera pas habilité à exercer tout droit ou recours disponible par ailleurs en vertu du présent Accord, dans la mesure où Mace Macro peut raisonnablement démontrer que sa capacité d'agir ou de recouvrir des sommes est limitée ou demeure au-delà du contrôle raisonnable de Mace Macro dans le cadre de l'exécution du Contrat principal.
15.5	Vendor's sole right of recourse under this Agreement is against Mace Macro. Vendor shall not pursue any claim or demand against any Mace Entity other than Mace Macro, or against the Client, arising out of or in connection with the Services or this Agreement.	15.5	L'unique droit de recours du Fournisseur en vertu du présent Accord est à l'encontre de Mace Macro. Le Fournisseur ne pourra émettre de réclamation ou de demande à l'encontre de toute Entité Mace autre que Mace Macro, ou à l'encontre du Client, découlant ou en lien avec les Services ou le présent Accord.
15.6	If Mace Macro delays or does not enforce any of its rights, this does not affect Mace Macro's ability to enforce such rights or any of its other rights at any time in the future. No waiver shall be effective unless in writing and signed by Mace Macro. The signing of time sheets, delivery notes or other documents by a Mace Macro representative shall not imply Vendor's compliance with this Agreement.	15.6	Si Mace Macro n'exerce pas ou retarde l'exercice de l'un de ses droits, cela n'affecte pas la capacité de Mace Macro à faire valoir ces droits ou l'un de ses autres droits à tout moment à l'avenir. La renonciation à un droit ne pourra être applicable que si elle est consignée par écrit et signée par Mace Macro. La signature des feuilles du temps de travail, les bons de livraison ou autres documents par un représentant de Mace Macro ne signifie pas le respect du présent Accord par le Fournisseur.
15.7	Except where prohibited or otherwise provided under Law, any document that is a part of or is related to this Agreement may be agreed through the use of an electronic signature. Any document accepted, executed or agreed to in conformity with Laws will be binding on each party as if it were physically executed	15.7	Sauf en cas d'interdiction ou d'indications contraires en vertu de la Loi, tout document qui constitue une partie du présent Accord ou qui est lié à celui-ci peut être convenu par l'apposition d'une signature électronique. Tout document accepté, signé ou convenu conformément aux Lois sera contraignant pour chaque partie comme s'il avait été physiquement signé
15.8	Nothing in this Agreement or the Order constitutes an agency or partnership relationship between the Parties or with any other person	15.8	Rien dans le présent Accord ou la Commande ne constitue une relation de partenariat ou d'agence entre les Parties ou avec toute autre personne y compris le

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107



	including the Client.		Client.
15.9	Vendor warrants that it is a body corporate which validly exists, with the power to enter into this Agreement and undertake the Work, and that it has and will keep in force any permits, licences or certificates required to do so. The Prices include all Vendor's costs associated with entering into this Agreement and delivering the Work.	15.9	Le Fournisseur garantit qu'il est une personne morale qui existe légalement, qu'il dispose du pouvoir de conclure cet Accord et d'entreprendre le Travail, et qu'il détient et maintiendra en vigueur les permis, licences ou certificats requis pour le faire. Les Prix comprennent tous les frais du Fournisseur liés à la conclusion du présent Accord et à l'exécution du Travail.
15.10	If the Vendor's obligations under this Agreement are or could be considered to be in conflict with any of its other business interests, Vendor will immediately disclose the conflict to Mace Macro and take any appropriate action requested. Vendor warrants that it shall never under any circumstances approach any Client employee involved in the Head Contract, or in activities reasonably ancillary thereto, with a view to offering employment or direct business opportunities.	15.10	Si les obligations du Fournisseur en vertu du présent accord sont ou pourraient être considérés comme allant à l'encontre de ses autres intérêts commerciaux, le Fournisseur en informera immédiatement Mace Macro et prendra toutes les mesures requises. Le Fournisseur garantit qu'il n'approchera en aucun cas les employés du Client impliqués dans le Contrat principal, ou à des activités raisonnablement connexes s'y rapportant, en vue de leur offrir un emploi ou des opportunités commerciales directes.

Réf. : Conditions Générales Standard de Contrat Macro CL2107